

THE **NRB** GROUP

# UNE BASE SOLIDE POUR UN AVENIR DURABLE



RAPPORT ANNUEL  
2023

**top**  
EMPLOYER  
BELGIË  
BELGIQUE  
BELGIUM  
2024  
CERTIFIED EXCELLENCE IN EMPLOYEE CONDITIONS

# SOMMAIRE

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LEUR TRANSFORMATION DIGITALE PARTOUT EN EUROPE	4
LE GROUPE NRB	6
Notre vision - Notre mission	8
Chiffres clés 2023	9
Le Groupe NRB et ses quatre piliers	10
NRB DISPOSE DE COMPÉTENCES UNIQUES QUI EN FONT UN ACTEUR INCONTOURNABLE SUR LE MARCHÉ	12
PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE : LES 5 ÉTAPES CLÉS POUR RENFORCER VOTRE CYBERSÉCURITÉ	20
ÉCOLOGIE, BIEN-ÊTRE ET INNOVATION : LES CLÉS DU SUCCÈS DE NRB	24
TRANSITION DE STACK : LA MIGRATION VERS LE CLOUD POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION DIGITALE	30
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UNE RÉVOLUTION POUR LES ENTREPRISES	34
RAPPORT DE GESTION 2023 DES COMPTES CONSOLIDÉS	38
Préambule	40
Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société	40
Événements importants depuis la clôture	43
Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société	43
Recherche et développement	43
Situation du capital social au 31 décembre 2023	43
Intérêts opposés des administrateurs et membres du Comité de direction	43
Missions spéciales au Commissaire et prestations fournies par des sociétés avec lesquelles le Commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle	45
Activités des organes de gestion	45
Succursales	48
Utilisation d'instruments financiers	48
Description des risques principaux	48
BILAN CONSOLIDÉ, COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET ANNEXES	50
Bilan consolidé après répartition	52
Comptes de résultats consolidés	56
Annexes aux comptes consolidés	58
STRUCTURE DU GROUPE	84
Structure du Groupe NRB en 2023	86
Adresses des sièges sociaux	87
Structure de l'actionnariat au 31/12/2023	88
Composition du Conseil d'Administration	89
RÈGLES D'ÉVALUATION COMPTABLE	90
Actif	92
Passif	95

— *André Vanden Camp*  
Chief Executive Officer The NRB Group



**ACCOMPAGNER NOS  
CLIENTS DANS LEUR  
TRANSFORMATION  
DIGITALE PARTOUT EN  
EUROPE**

Le Groupe NRB, au-delà d'être un acteur clé dans le domaine technologique, se positionne résolument comme un partenaire stratégique dans les secteurs public et privé partout en Europe. NRB S.A. s'adresse aux grandes organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Civadis et Cevi se concentrent sur le secteur public, Prodata apporte son expertise en termes de cybersécurité en région flamande, Computerland et Win visent à soutenir les PME, et ZORGI innove dans le secteur hospitalier. Cette synergie entre NRB S.A. et ses filiales permet une couverture complète des besoins technologiques, facilitant la transformation numérique de divers secteurs.

En plaçant l'humain au cœur de sa stratégie, le Groupe NRB souligne l'importance cruciale des compétences et de l'engagement de ses collaborateurs pour le succès de l'entreprise. Avec des équipes constituées d'experts reconnus dans les domaines métiers et des technologies de l'information, nous nous engageons à mettre notre expertise au service non seulement des défis technologiques, mais aussi de la société pour contribuer activement à son développement. En encourageant le développement professionnel et en créant un environnement de travail qui prône l'inclusion, notre but est de rendre chaque action significative, bénéficiant à la fois à nos clients et à nos collaborateurs.

### **UNE SYNERGIE RENFORCÉE POUR L'INNOVATION**

Le Groupe NRB vise à renforcer les collaborations commerciales et opérationnelles au sein de son écosystème d'entreprises. Notre objectif est d'élargir un portefeuille diversifié de produits et services, accompagné de centres d'excellence spécialisés, pour enrichir notre proposition de valeur. Cette démarche s'appuie sur une collaboration approfondie entre nos filiales, permettant d'offrir à nos clients et prospects des solutions innovantes et adaptées à leurs besoins spécifiques. Notre force réside dans l'expertise et la connaissance sectorielle de nos plus de 3670 collaborateurs. Nos entités NRB S.A., Civadis, Cevi, Prodata, Computerland et Win excellent sur le marché belge et luxembourgeois. NRB International Organisations renforce notre présence en Roumanie, Grèce, Italie, et au Luxembourg, tandis que Trigone étend notre rayonnement sur le marché français.

Notre objectif est d'apporter plus de valeur à nos clients et prospects, en exploitant pleinement les capacités collaboratives de notre écosystème tant en Belgique qu'en Europe.

### **AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE**

Le Groupe NRB transcende la notion de partenaire technologique pour devenir un véritable partenaire métier, en apportant des solutions de pointe. Nous sommes dédiés à accompagner nos clients dans leur stratégie de transformation, en proposant non seulement des services cloud et de cybersécurité, mais aussi des innovations dans l'intelligence artificielle, le big data, et bien plus encore, pour répondre aux défis spécifiques de chaque secteur.

### **PROJECTION VERS L'AVENIR**

L'avenir du Groupe NRB se construit quotidiennement autour de notre engagement envers l'innovation, la durabilité et la construction de relations de confiance durables. Nos filiales jouent un rôle clé dans cette vision, en étendant notre influence et en renforçant notre présence, non seulement en Belgique mais également sur le marché international. Notre ambition est de rester à l'avant-garde de l'innovation technologique, en assurant le succès de nos clients dans un monde en constante évolution.

En consolidant la synergie entre nos filiales et en adoptant une vision holistique de l'innovation et du partenariat, le Groupe NRB est prêt à relever les défis de demain, en garantissant des solutions adaptées et innovantes pour une transformation digitale réussie.

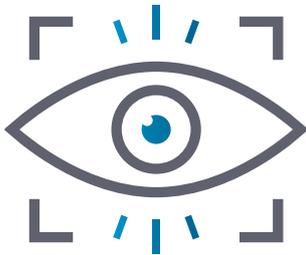


— *André Vanden Camp*  
Chief Executive Officer The NRB Group

# [01

LE GROUPE  
NRB

- Notre vision - Notre mission
- Chiffres clés 2023
- Le Groupe NRB et ses quatre piliers
- NRB dispose de compétences uniques qui en font un acteur incontournable sur le marché
- Protégez votre entreprise : les 5 étapes clés pour renforcer votre cybersécurité
- Écologie, bien-être et innovation : les clés du succès de NRB
- Transition de stack : la migration vers le cloud pour favoriser la transformation digitale
- L'intelligence artificielle, une révolution pour les entreprises



## NOTRE VISION

« Être un **accélérateur de progrès et d'efficacité** des entreprises et de la société par des **solutions numériques adaptées** aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »



## NOTRE MISSION

« Pour cela, nous fournissons à nos clients des secteurs public et privé des **solutions pertinentes, modernes et compétitives** basées sur une **connaissance approfondie** de leur métier et des compétences de pointe dans nos domaines d'activité »



# CHIFFRES CLÉS 2023



CHIFFRE D'AFFAIRES

**+577,5**  
millions EUR



COLLABORATEURS

**+3.670**



EBIT

**25,1**  
millions EUR

EBITDA

**48,1**  
millions EUR



# LE GROUPE NRB ET SES QUATRE PILIERS

## PILIER 1

PUBLIC & SOCIAL  
ENERGIE & UTILITÉS PUBLIQUES  
INDUSTRIE & BIOTECH  
FINANCE & ASSURANCE  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES



## PILIER 2

SOINS DE SANTÉ



## PILIER 3

SECTEUR PUBLIC  
LOCAL



## PILIER 4

MOYENNES  
ENTREPRISES



\* + les succursales NRB au Luxembourg, en Grèce, en Roumanie, en Italie et UK

La stratégie du Groupe était, et est toujours, de croître sur deux dimensions.

Une première dimension horizontale dans laquelle nous construisons des solutions technologiques performantes et des offres de services couvrant le cycle de vie complet et toutes les couches d'une solution TIC de bout en bout.

La seconde dimension est la « verticalisation » de notre portefeuille, qui nous permet d'offrir à des segments de marchés cibles, tels que les soins de santé, les autorités locales ou le marché des moyennes entreprises, des produits et des services qui intègrent la connaissance de leurs processus métier, des solutions packagées pour relever les principaux défis auxquels leur secteur est confronté.

Selon cette organisation, les activités du Groupe NRB sont organisées autour de quatre piliers. Le premier pilier, orchestré par NRB S.A., se compose de six sociétés qui contribuent à construire et à offrir un portefeuille complet de services informatiques permettant d'offrir des solutions de bout en bout pour répondre au contexte spécifique et aux ambitions des organisations et des entreprises dans cinq verticaux cibles. Ces verticaux cibles sont : le secteur public et social, le secteur finance et assurance, le secteur de l'énergie et des utilités publiques, les organisations internationales et enfin, le secteur industrie et life sciences.

Le deuxième pilier est celui de ZORGI, qui propose des solutions et services informatiques dédiés au secteur des soins de santé.

Le troisième pilier est constitué de CEVI et Civadis, toutes spécialisées dans les produits et services informatiques destinés aux autorités locales. Fait également partie de ce pilier, Siggis dont la mission est de fournir des solutions géospatiales.

Le quatrième pilier est Computerland, qui s'adresse aux entreprises de taille moyenne en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.



[

« NRB DISPOSE  
DE COMPÉTENCES  
UNIQUES QUI EN  
FONT UN ACTEUR  
INCONTURNABLE  
SUR LE MARCHÉ »



## LAURENCE MATHIEU, CEO DE NRB S.A., DÉTAILLE SES OBJECTIFS POUR LES COLLABORATEURS ET L'ENTREPRISE ET SE VEUT AMBITIEUSE POUR LES ANNÉES À VENIR.

Laurence Mathieu a été nommée Chief Executive Officer de NRB S.A. le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Tout au long de sa carrière, cette passionnée de nouvelles technologies a accompagné les clients dans leur transformation digitale grâce à une expertise unanimement reconnue sur le marché. En quelques mois, elle a déjà imposé sa passion et son énergie au sein de l'entreprise. Réputée pour ses capacités en people management, elle a placé les collaborateurs au cœur de son ambition stratégique. « *Je veux mettre mon expérience au service de toutes les équipes* », explique-t-elle.

Laurence Mathieu nous a accordé sa première interview en tant que CEO de NRB S.A. Un entretien marqué par des valeurs communes à celles de l'entreprise : bien-être des collaborateurs, service au client et défense de l'environnement.



— *Laurence Mathieu*  
Chief Executive Officer NRB S.A.



## Que vous évoquait NRB avant votre arrivée ?

« Une entreprise en pleine croissance et située dans une région chère à mon cœur. Passer de quelques centaines de collaborateurs à un groupe aussi important sur la scène informatique représente une prouesse qu'il est nécessaire de souligner. Avant d'entrer en fonction, j'ai pris davantage de renseignements et je dois bien reconnaître avoir été positivement étonnée par l'ampleur prise par NRB, que ce soit au niveau du nombre d'employés ou de son expansion géographique. Observer une entreprise belge évoluer à ce niveau et atteindre aujourd'hui un chiffre d'affaires de 577,5 millions d'euros est toujours impressionnant. Cela m'a amenée à réfléchir sur le potentiel futur de NRB, notamment en termes de croissance organique et de modernisation de son offre de services. C'est cette trajectoire à venir et les défis qu'elle représente qui m'ont convaincue de rejoindre l'équipe. »

## Vous êtes officiellement entrée en fonction comme CEO le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Quelles sont vos premières impressions après quelques mois d'exercice ?

« Elles sont très positives ! Dès mon arrivée, j'ai pris le temps nécessaire pour rencontrer un maximum de collaborateurs. J'ai immédiatement été frappée par la passion qui les animait. L'ADN de NRB consiste à aller jusqu'au bout d'un projet pour venir en aide à un client et cela se ressent en interne. J'ai également noté l'attachement de nos plus de 3670 collègues pour leur entreprise, ainsi que leur envie de connaître les prochains défis qui nous attendent, notamment en termes de développement de solutions et de nouvelles technologies. Cette impatience nous encourage à aller toujours plus loin et cette ambition est indispensable pour une société de services numériques comme la nôtre. »

## Vous avez régulièrement mis l'accent sur l'importance des valeurs humaines dans le management. Pourquoi y accordez-vous tant d'importance dans la gestion des équipes ?

« La valeur d'une entreprise réside dans son personnel. Un collaborateur épanoui s'implique totalement dans son travail pour offrir un service de qualité au client. Il est donc indispensable de proposer de bonnes conditions de travail, de respecter l'équilibre vie privée – vie professionnelle et d'offrir des possibilités de carrière et de développement, sans oublier des moments de détente. J'ai également tenu à organiser des rendez-vous réguliers et informels avec l'ensemble des représentants de NRB car, selon moi, la communication directe et la transparence sont les fondations d'un esprit d'équipe et par conséquent d'une entreprise performante. Je suis ravie du succès de ces rencontres et je compte bien prolonger cette nouvelle tradition. »



## Une autre cause vous tient particulièrement à cœur : la féminisation du monde informatique belge. Pouvez-vous nous expliquer votre point de vue ?

« Le faible nombre de femmes dans notre domaine m'étonne, et je m'interroge sur les raisons pour lesquelles si peu s'orientent vers des études ou des professions à caractère technologique. Nous étions déjà peu nombreuses lors de mes débuts professionnels mais je n'ai jamais ressenti de blocage de la part des dirigeants d'entreprise. Je tiens à le dire très clairement : être une femme n'est pas un frein dans une société axée sur la technologie, l'informatique ou un autre domaine. Cette féminisation est fondamentale car notre entreprise doit représenter la société belge. Je suis persuadée que nous devons miser sur la diversité, qui est une richesse, pour accueillir toutes les sensibilités et proposer des services adaptés aux attentes de nos clients. »



## Quelle est votre stratégie pour attirer de nouveaux collaborateurs dans un secteur concurrentiel ?

« Dans un secteur informatique en constante évolution, NRB reconnaît l'impératif de diversifier les profils de ses collaborateurs au-delà des compétences techniques traditionnelles. Notre recherche se porte sur des collaborateurs dotés d'une écoute client aiguisée et capables de proposer des solutions innovantes et adaptées aux demandes business de nos clients. Avec l'ascension de technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle et l'importance croissante de la protection des données critiques, il est essentiel de mettre en exergue ces aspects fascinants de notre domaine. Afin d'attirer des talents prometteurs, NRB s'engage activement auprès des institutions académiques. Nous prenons l'initiative de participer à des conférences et des événements dans les universités et les hautes écoles, non seulement pour partager notre expertise, mais aussi pour établir un dialogue direct avec la prochaine génération de professionnels IT. Notre stratégie vise à mettre en lumière les avantages de travailler chez NRB, en illustrant comment nous façonnons activement l'avenir du secteur informatique. Notre objectif est de créer un environnement de travail dynamique et enrichissant, où chaque collaborateur a la possibilité de contribuer significativement à nos projets innovants et à l'impact de l'IT dans la vie quotidienne. »

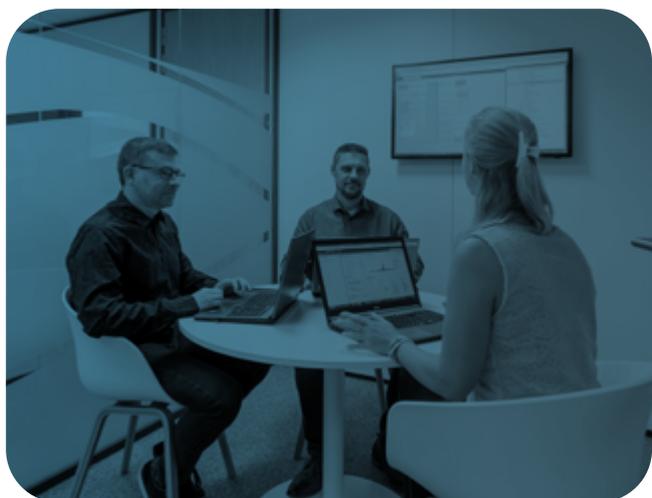


## Quels sont vos objectifs stratégiques au sujet de la vaste gamme de solutions proposées par NRB ?

« Nous devons nous appuyer sur nos forces fondamentales. En tant qu'acteur historique dans le domaine des mainframes, nous bénéficions d'une expertise unique en Belgique, renforcée par notre Mainframe Academy. Cette institution est essentielle pour assurer la formation continue de jeunes talents dans cette technologie, garantissant ainsi une continuité de services inégalée à nos clients. Notre expertise reconnue en cybersécurité est un pilier central de notre offre, tout comme notre capacité à fournir des solutions de cloud privé et hybride à travers nos Data Centers. L'acquisition de Win a, en outre, renforcé nos compétences dans le secteur des réseaux, nous permettant d'optimiser la collecte et la gestion des données. N'oublions pas non plus nos compétences en matière de développement applicatif. Actuellement, nous concentrons nos efforts sur l'élargissement de notre gamme de services pour inclure des solutions encore plus avant-gardistes. Des domaines tels que l'intelligence artificielle et la transition de stack sont au cœur de nos projets de développement. Notre ensemble de solutions positionne NRB comme un leader incontesté dans l'univers de l'ICT. »

## Ces atouts sont renforcés par la présence du Groupe NRB et de ses filiales.

« L'intégration et la synergie entre le Groupe NRB et ses filiales constituent un renforcement significatif de nos atouts. Grâce à cette collaboration étroite, nous sommes en mesure de proposer des solutions complètes, couvrant tous les aspects, de l'idéation à l'industrialisation. Cette approche holistique nous positionne avantageusement pour offrir à nos clients des services différenciés et à haute valeur ajoutée, nous distinguant ainsi de nos concurrents sur le marché. »



## L'influence de NRB grandit également sur le plan géographique. Souhaitez-vous poursuivre ce travail de déploiement ?

« NRB bénéficie déjà d'une solide présence sur le marché francophone et à Bruxelles. Notre objectif est d'intensifier notre présence non seulement à Charleroi et dans le Brabant wallon, mais également en région flamande. Nous sommes déterminés à valoriser nos magnifiques bureaux dans la capitale, tout en élargissant notre empreinte à travers la Belgique. Le marché néerlandophone, en particulier, représente une opportunité significative à nos yeux et nous sommes convaincus que notre expertise y sera toute aussi précieuse. Je porte un enthousiasme concernant l'expansion du Groupe NRB à l'échelle européenne. Cette ouverture est une étape clé qui permet à NRB d'enrichir son portefeuille de services et de continuer à répondre efficacement aux besoins de nos clients. »



**La fusion juridique entre NRB et Afelio est désormais officielle, tout comme l'arrivée de Win au sein du Groupe NRB. Pouvez-vous nous expliquer ces deux mouvements ?**

*« L'union fait la force ! Afelio dispose de compétences reconnues en matière de développement et Win amène sa connaissance pointue dans les capteurs et le réseau. Désormais, nos clients peuvent compter sur un interlocuteur unique capable de répondre à l'ensemble de leurs questions. Ces deux arrivées sont également décisives pour continuer à offrir des services end-to-end. »*

**Aujourd'hui, il est inconcevable de parler d'informatique sans évoquer la protection de l'environnement. NRB est déjà particulièrement active pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Allez-vous poursuivre cet investissement ?**

*« Notre ambition est d'aller le plus loin possible. Je ne peux pas être plus claire. Nous disposons déjà de moyens conséquents pour générer de l'électricité verte avec une éolienne et près de mille panneaux photovoltaïques qui nous ont permis d'auto-produire 56% de l'électricité consommée sur notre site d'Herstal. L'électrification de notre flotte de voitures est également imminente. En ce qui concerne l'ensemble des facteurs ESG, nous travaillons main dans la main avec Ethias Group. Les résultats montrent que nous avançons plus rapidement que la moyenne du secteur IT, que ce soit au niveau de l'analyse de nos besoins ou de nos dépenses énergétiques. Notre quatrième certification comme Top Employer et les nombreuses initiatives prises en matière de gouvernance démontrent toute l'attention que nous y portons. »*

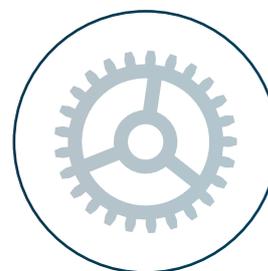
## Comment NRB prend-elle le virage des nouvelles technologies ?

« Aborder la transition vers les nouvelles technologies constitue un enjeu majeur pour NRB et je constate avec satisfaction que cette dynamique mobilise l'enthousiasme de nos équipes. Avec nos clients, nous avons initié des projets pilotes intégrant des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle et le big data, afin de renforcer notre capacité d'innovation et de proposition. En interne, notre laboratoire technologique nous permet d'expérimenter et de valider de nouvelles applications et solutions avant leur déploiement et industrialisation.

Cette démarche positionne NRB comme un acteur proactif, toujours en avance sur les attentes futures de nos clients. Nous accordons également une importance capitale à la formation continue de nos collaborateurs. Il est essentiel pour nous qu'ils restent informés des dernières évolutions technologiques. Nous avons enrichi notre offre de formations en ligne, notamment via la plateforme d'apprentissage LUCY, afin que nos équipes disposent des compétences les plus actuelles et pertinentes. »

## Pour conclure cette interview, parlons de l'avenir. Quelle image souhaitez-vous que NRB renvoie auprès du grand public ?

« Mon objectif est de renforcer la perception de NRB comme une référence dans notre secteur. Nous sommes fiers de constater que des étudiants ambitieux veulent déjà rejoindre notre entreprise et nous voulons continuer à cultiver cette attractivité. Par ailleurs, il est essentiel pour nous que nos clients reconnaissent et apprécient la qualité de notre collaboration. Chez NRB, la fiabilité, l'efficacité et l'esprit de coopération sont des valeurs essentielles. Nous sommes déterminés à les préserver et à les renforcer pour continuer à être un partenaire de choix dans notre secteur. »



[

**PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE :**

**LES 5 ÉTAPES  
CLÉS POUR  
RENFORCER VOTRE  
CYBERSÉCURITÉ**



## 65 TRILLIONS DE SIGNALEMENTS PAR JOUR : TOUTES LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES PAR LA CYBERSÉCURITÉ. VOICI LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE POUR MENER UNE POLITIQUE DE DÉFENSE EN LIGNE ROBUSTE ET EFFICACE.

La cybersécurité est l'affaire de tous, de la multinationale au commerçant local. En 2023, les statistiques ont révélé une recrudescence des attaques en ligne avec 750 millions de signalements enregistrés... chaque seconde dans le monde entier, selon un rapport de Microsoft ! La Belgique n'est pas épargnée avec septante-neuf ransomwares enregistrés par le Centre for Cybersecurity Belgium lors des neuf premiers mois de l'année écoulée.

Les chiffres sont importants, tout comme les conséquences financières et réputationnelles d'une cyberattaque pour une entreprise privée ou publique. Entre l'impossibilité de relancer l'activité pendant plusieurs jours ou une demande de rançon, les dégâts peuvent rapidement s'élever à plusieurs millions d'euros.

Face à cette menace, l'Union européenne édicte de nouvelles mesures pour inciter ses membres à prendre des actions concrètes afin de renforcer leur sécurité. Par exemple, la directive européenne NIS2 devra être transposée dans la loi belge au plus tard au mois d'octobre 2024 et contraindra plusieurs milliers d'entreprises nationales à suivre un protocole strict en cas d'attaque. *« Les sociétés prennent de plus en plus conscience de l'importance de faire appel à des experts en matière de cybersécurité mais nous devons poursuivre notre travail de conscientisation »,* confirme Lorenzo Bernardi, Head of Security Services chez NRB.

Comprendre tous les méandres de ce sujet peut paraître complexe. Voici les cinq étapes clés à suivre pour renforcer la sécurité d'une entreprise.

## ETAPE 1 :

### ANALYSER SON NIVEAU DE MATURITÉ

Pour sécuriser son entreprise, il faut d'abord la connaître. Les questions à se poser sont nombreuses : quelles données sont critiques, quels systèmes supportent l'activité, comment la société peut redémarrer en cas d'attaque ?

Pour obtenir ces réponses, il est indispensable de réaliser un maturity assessment. « Pendant une ou deux semaines, nous prenons le soin de comprendre le business et de cartographier les données et processus critiques de l'entreprise. Cela nous permet de comprendre le mode de fonctionnement d'un client et de prendre connaissance des contrôles déjà en place. Parfois, des collaborateurs internes essaient de se charger de cet assessment mais, selon moi, il est toujours utile de solliciter un avis externe. Quelqu'un avec un regard neuf sera davantage en mesure d'identifier une vulnérabilité et des points d'amélioration », analyse Lorenzo Bernardi.

Certifiée ISO 27001, NRB est en mesure de réaliser un maturity assessment de qualité grâce à l'expertise de ses collaborateurs dans divers domaines, comme le risk management ou la data privacy, et une offre de consultance pour accompagner au mieux le client dans les différentes démarches à entreprendre.

## ETAPE 2 :

### DÉFINIR LES MESURES DE SÉCURITÉ

Une fois le maturity assessment réalisé, il faut choisir les lignes de défense. « Les entreprises insistent pour sécuriser leurs données ; la gestion des identités est une des premières étapes clés en ce sens. Cela consiste à donner des accès uniquement aux personnes qui en ont réellement besoin. Il ne faut pas voir cette initiative comme un manque de confiance envers un collaborateur mais comme une mesure de précaution. Imaginez que vous donniez tous les accès à un employé et que son compte soit compromis ; le hacker franchirait plusieurs paliers de sécurité en quelques secondes à peine », explique Vincent Ceriani, Head of Cyber Risk Services.

D'autres tactiques doivent être déployées en parallèle, comme la vérification des mises à jour des systèmes informatiques. L'oubli d'un simple patching peut constituer une porte d'entrée pour un hacker. « Nous devons ensuite nous assurer d'avoir la meilleure visibilité sur les services critiques. Cela nous permet de détecter une menace le plus rapidement possible et donc de réagir efficacement, un peu à la manière d'une alarme incendie en cas de feu dans une maison. »

Malgré toutes ces précautions, une attaque est toujours possible. « Nous définissons un plan de poursuite des activités pour nos clients. Nous copions les données et systèmes fondamentaux sur d'autres serveurs, qui seront utilisés si le système principal a été attaqué. Nous nous assurons régulièrement que ce backup soit de qualité pour permettre à l'entreprise touchée de reprendre rapidement ses activités. »



— Vincent Ceriani  
Head of Cyber Risk Services chez NRB S.A.

### UNE COLLABORATION AVEC ETHIAS POUR PROTÉGER LES VILLES ET ÉCOLES

Une cyberattaque peut entraîner de lourdes conséquences financières pour une entreprise, entre les frais de reconstitution et de restauration de données, les coûts de location ou de frais de personnel supplémentaires et les frais de remise en état du système informatique.

Toujours à l'écoute de ses clients, Ethias a développé le produit « Ethias Cyber Protection », en collaboration avec NRB. Cette assurance offre une solution complète pour protéger une organisation des conséquences d'une attaque en ligne. « Ethias Cyber Protection » s'adresse aux administrations locales (villes, communes, CPAS...), aux administrations provinciales et régionales, aux écoles et aux organisations de plus de 750 collaborateurs dans différents secteurs (intercommunales, secteur non marchand - sauf les hôpitaux - et les fédérations professionnelles des secteurs public et non-marchand).

## ETAPE 3 :

### CHOISIR LA SÉCURITÉ OPTIMALE POUR SON BUSINESS

Il existe différents types de hackers et différentes techniques d'attaque selon l'objectif visé. Pour choisir une sécurité optimale, il est donc important d'identifier le type de cybercriminel susceptible de vouloir pénétrer le système informatique d'une société. « *Je définirais trois catégories de hackers. D'abord l'opportuniste qui va faire un vol de masse pour faire du chantage et récupérer de l'argent. Ensuite, le crime organisé, qui utilisera des techniques de vol plus avancées et nécessitera une défense plus renforcée. Enfin, le piratage gouvernemental pour de l'espionnage ou mener des campagnes de désinformation* », reprend Lorenzo Bernardi.

Ces trois profils prouvent que chaque entreprise a besoin de se protéger contre les hackers. Quelle que soit sa taille. « *Tout le monde est concerné. Prenez le cas d'une PME qui a un nombre limité d'actifs IT. En cas de ransomware, elle perdrait toutes ses données si celles-ci sont chiffrées et subirait une lourde perte financière qui pourrait la pousser à se déclarer en faillite.* »

## ETAPE 4 :

### RÉAGIR RAPIDEMENT EN CAS D'ATTAQUE

Dans la société actuelle, tout va plus vite. Le monde de la cybercriminalité n'échappe pas à la règle. « *Il y a quelques années, un hacker pénétrait dans l'environnement d'une société et y restait quelques jours ou semaines avant de vraiment entrer en action. Aujourd'hui, ce temps est raccourci à quelques heures* », explique Lorenzo Bernardi.

Face à cette nouvelle réalité, il est donc indispensable d'agir rapidement. « *Grâce au maturity assessment effectué au préalable, nous connaissons mieux l'infrastructure informatique de nos clients. Cela nous permet de monitorer les actifs critiques et de détecter une menace plus rapidement et efficacement... alors qu'un client aurait peut-être eu besoin de plusieurs jours avant de s'en rendre compte. Nos experts peuvent également intervenir pour éviter la propagation de la menace et assister le client dans la réponse à un potentiel incident.* »



— Lorenzo Bernardi  
Head of Security Services chez NRB S.A.

## ETAPE 5 :

### TROUVER LE BON FOURNISSEUR POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Au fil des années, la cybersécurité est devenue un sujet majeur pour les entreprises, d'autant que cet effort s'avère judicieux sur le long terme. « *Je connais plusieurs sociétés qui ont perdu beaucoup d'argent à la suite d'une attaque en ligne. Des sommes bien plus importantes que si elles avaient préalablement investi dans leur sécurité.* »

NRB s'impose comme un acteur majeur dans la lutte contre la cybercriminalité. L'entreprise propose un service complet à ses clients, de la conception jusqu'au déploiement d'une ligne de défense. « *La cybersécurité est l'un des piliers fondamentaux de notre entreprise. Nous nous investissons pleinement dans ce sujet si important, que ce soit en formant la nouvelle génération aux spécificités de ce secteur ou en partageant nos connaissances avec d'autres acteurs internationaux. Nous participons également aux groupes de réflexion chargés de renforcer le niveau de sécurité du pays. Notre objectif est d'améliorer la sensibilisation et le niveau de sécurité du pays et de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, afin de venir en aide aux citoyens. NRB peut donc se targuer d'être un acteur qui compte dans le paysage de la sécurité en ligne.* »

[

ÉCOLOGIE, BIEN-ÊTRE ET  
INNOVATION :

LES CLÉS DU  
SUCCÈS DE NRB



## L'ENTREPRISE INVESTIT MASSIVEMENT POUR RELEVER LE DÉFI ÉCOLOGIQUE, VEILLER AU BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS ET GARANTIR DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE. LES RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2023 SONT REMARQUABLES.

Depuis près de quarante ans, NRB occupe une place de choix dans le monde informatique en Belgique. L'entreprise maîtrise les nouvelles technologies et répond aux besoins croissants de ses clients afin de s'ériger en un partenaire fiable et innovant dans des domaines tels que la transformation digitale, la protection des données ou encore le cloud.

Au-delà de cette exigence, NRB est particulièrement attentive au monde qui l'entoure. L'entreprise multiplie les initiatives pour réduire son impact environnemental. *« Cette ambition écologique se retrouve à tous les niveaux de l'entreprise. Le Comité Exécutif a annoncé officiellement le cadre de notre politique environnementale en détaillant ses priorités pour les prochaines années. Outre, bien sûr, le respect de la législation environnementale, cela se traduit par l'optimisation de la consommation de ressources et la réduction de notre consommation énergétique ainsi que celle de nos clients. Tous les collaborateurs apportent leur pierre à l'édifice en participant activement aux différentes actions que nous menons en interne »*, se réjouit Emmanuelle Lhermitte, Directrice Quality & Risk de NRB S.A., en charge des aspects ESG (environnement, social et gouvernance).

L'entreprise joue également un rôle sociétal en veillant au bien-être de ses collaborateurs et en s'impliquant dans des actions concrètes. *« Une entreprise comme la nôtre se doit de participer à l'effort collectif. Nous sommes également attentifs au respect des normes de bonne gouvernance afin d'offrir des services informatiques sécurisés à tout le monde »*, explique Emmanuelle Lhermitte.

# ENVIRONNEMENT

L'ambition écologique de NRB est élevée, avec un souhait de réduire ses émissions de carbone de 80% d'ici 2030... et de 100% à l'horizon 2050 sur son site historique d'Herstal. « Nos chiffres pour l'année 2023 confirment nos progrès constants et notre capacité à atteindre la neutralité d'ici la moitié du siècle », décrit Christophe Basile, Sustainability Officer chez NRB.

L'entreprise auto-produit plus de la moitié de sa consommation énergétique. En 2023, 56% de l'électricité consommée au sein du site d'Herstal est directement provenue de l'éolienne installée sur le parking et des 940 panneaux photovoltaïques. Cela représente 1957 tonnes de CO<sub>2</sub> qui n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère. Parallèlement, NRB a diminué son recours aux énergies fossiles (gaz et mazout) pour chauffer l'ensemble de ses bâtiments.

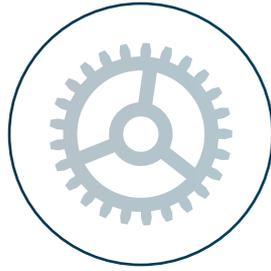
En plus du tri des déchets ménagers, NRB améliore le tri de ses résidus industriels. Il s'agit principalement des déchets issus des Data Centers (polystyrène, plastique, carton et vieux serveurs) qui sont désormais confiés à des filières de recyclage spécialisées. « Ces différents matériaux pourront être réutilisés. Cette initiative est importante pour améliorer notre économie circulaire et continuer à réduire notre empreinte carbone », annonce Pauline Arimont, Sustainability Officer chez NRB.

NRB met tout en œuvre pour respecter et anticiper les obligations des accords de branche de la Région wallonne en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'entreprise a également rejoint la convention carbone wallonne, plus stricte, et définie autour de trois objectifs : la réduction des émissions CO<sub>2</sub>, la production d'énergie verte et la réduction de la consommation énergétique.

Cette ambition répond aux exigences formulées par les clients de l'entreprise. Les organisations veulent avoir recours à un prestataire informatique performant, innovant et respectueux de l'environnement qui l'entoure. NRB a donc entamé une démarche de certification ISO 14001, la norme internationale qui définit les exigences d'un système de management environnemental. « Nous avons déjà franchi les premières étapes de cette certification et nous sommes confiants à l'idée de recevoir le précieux sésame durant l'été 2024. Ce certificat ISO nous permettra d'apporter une réponse à nos clients toujours plus soucieux de la manière dont nous gérons les aspects écologiques, mais aussi d'axer nos activités sur les éléments qui ont le plus gros impact environnemental, comme le rendement énergétique du Data Center », explique Emmanuelle Lhermitte.

NRB va même plus loin que la certification ISO 14001. L'entreprise développe un outil permettant d'estimer les émissions de CO<sub>2</sub> des services hébergés dans les Data Centers. « Dans ce cas bien précis, les performances de l'éolienne, des panneaux photovoltaïques ou encore des couloirs de froid permettent de faire diminuer la facture environnementale et de montrer nos performances dans ce domaine », détaille Christophe Basile.





# SOCIAL

Au mois de janvier 2024, NRB a été certifiée Top Employer pour la quatrième année consécutive. Cette récompense met en avant les nombreuses démarches en matière de ressources humaines de l'entreprise pour veiller au bien-être et au confort de l'ensemble de ses collaborateurs. *« Nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelles pistes pour améliorer le quotidien des collaborateurs. Il est impossible d'atteindre nos objectifs industriels sans tenir compte de l'épanouissement de nos collègues. Je m'inscris pleinement dans le discours de Laurence Mathieu, notre CEO NRB S.A., qui est convaincue que la réussite est toujours une affaire d'équipe. C'est ensemble que nous pourrons nous ériger comme un partenaire indispensable aux yeux de nos clients. Cette certification de Top Employer illustre à merveille cette philosophie »*, commente Laurent Peeters, Chief Human Resources Officer de NRB S.A.

Le Top Employers Institute a entre autres souligné la qualité de l'onboarding, la capacité à attirer de nouveaux talents ainsi que la digitalisation des outils de formation et de développement. NRB accorde une attention toute particulière au développement continu de ses collaborateurs pour leur permettre de se former aux nouvelles technologies et de proposer des solutions toujours plus innovantes aux clients. La mise en place de la plateforme LUCY, lancée en avril 2023 et lauréate du prix « Politique RH favorisant l'Open Education » lors de la cérémonie Open Education, facilite l'accès en ligne à un panel de cours qualitatifs. *« Ce portefeuille de formations permet d'accroître les compétences au sein de NRB et d'offrir les meilleures opportunités de carrière à nos collègues »*, confirme Laurent Peeters.

L'entreprise joue un rôle social en dehors de ses bâtiments. Elle soutient la lutte contre le cancer depuis six ans. NRB collabore avec l'association Digital for Youth qui cherche à combler la fracture numérique en Belgique en offrant du matériel numérique à tous les enfants et jeunes entre six et vingt-cinq ans. Ce sont ainsi une centaine d'ordinateurs étiquetés NRB qui ont été distribués via l'association.

NRB, Ethias et BeCode, la plus grande école de codage à impact social en Belgique, ont signé un partenariat afin de développer et renforcer la formation de talents tech en Belgique. Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de soutenir l'innovation, de favoriser le développement professionnel et de combler les besoins croissants en compétences IT.



# GOUVERNANCE

NRB s'engage à respecter les bonnes pratiques en matière de gouvernance. L'entreprise a adopté la charte éthique établie par sa maison-mère, Ethias Group, afin d'uniformiser ses actions en matière de délit d'initié, de protection de l'information et de lutte contre le blanchiment, notamment.

Cet engagement a également été signé par l'ensemble des filiales du Groupe NRB. « Cette charte nous permet d'adopter les mêmes standards. Elle est également importante pour nos clients car elle atteste de nos bonnes pratiques. Travailler avec NRB est la garantie de faire confiance à une entreprise qui assure la protection de son infrastructure informatique », détaille Emmanuelle Lhermitte.

NRB est aussi signataire de la charte numérique responsable, visant à développer un numérique inclusif, éthique et davantage respectueux de l'environnement. « Nous voulons aller un cran plus loin. Nous envisageons de nous inscrire comme membre de la branche belge de l'institut ISIT (institut belge du numérique). Nous aurons un accès plus direct aux bonnes pratiques en termes de gouvernance, le tout pour offrir un service encore plus qualitatif à nos clients », termine Emmanuelle Lhermitte.



— Emmanuelle Lhermitte  
Directrice Quality & Risk de NRB S.A.

## ETHIAS GROUP ET NRB BRILLEN LORS DU CHALLENGE MA PETITE PLANÈTE

Filiale informatique d'Ethias Group, NRB a participé conjointement avec Ethias au challenge Ma Petite Planète. Concrètement, les collaborateurs des deux entreprises ont relevé des défis écologiques afin de diminuer l'empreinte carbone de leur employeur. Avec succès ! « Nous sommes fiers d'annoncer que c'est une collaboratrice de NRB qui a remporté le concours », s'enthousiasme Pauline Arimont, Sustainability Officer.

Au total, 141 joueurs d'Ethias Group répartis en douze équipes ont participé, réalisant des actions telles que consommer local, se déplacer uniquement à pied ou à vélo, covoiturer entre collègues ou encore prendre une douche en moins de quatre minutes. Les résultats sont exceptionnels avec 3130 kilos d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées, 894.449 litres d'eau économisés et 170 kilos de déchets épargnés !

[

**TRANSITION  
DE STACK : LA  
MIGRATION VERS  
LE CLOUD POUR  
FAVORISER LA  
TRANSFORMATION  
DIGITALE**



MIGRER SES DONNÉES DEPUIS UNE ANCIENNE PLATEFORME VERS LE CLOUD (PRIVÉ, HYBRIDE OU PUBLIC) PERMET AUX ENTREPRISES D'ACCÉLÉRER LA NUMÉRISATION DE LEURS PROCESSUS TOUT EN MAÎTRISANT LEURS COÛTS, EN AMÉLIORANT LEURS SERVICES ET EN EMBRASSANT UNE APPROCHE PLUS DURABLE ET RESPONSABLE VIS-À-VIS DE LA TECHNOLOGIE.

## POURQUOI CETTE TECHNOLOGIE EST AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

L'émergence du cloud et de ses nombreuses possibilités offre de nouvelles perspectives aux entreprises. Auparavant, certaines opérations, comme la création d'une nouvelle fonctionnalité au sein d'une application, nécessitaient des mois, voire des années de développement avant de pouvoir donner la pleine mesure de leur potentiel. Le cloud accélère l'ensemble de ces processus et favorise la transformation digitale des sociétés de manière durable et éthique. « *Les avantages liés au cloud sont nombreux, que ce soit la maîtrise des coûts financiers, la flexibilité de développement ou encore la facilité de gestion de l'infrastructure* », confirme Peter Billiau, Chief Operations Officer – Infrastructure de NRB S.A. « *Cette transition offre une opportunité sans précédent pour innover tout en s'adaptant précisément aux exigences des différents secteurs d'activité.* »

Les clouds privé, public et hybride, grâce à leur flexibilité, permettent de construire des solutions sur mesure. « *Le cloud hybride, en particulier, est optimal pour de nombreuses entreprises car il permet de conserver des données historiques sur un système plus ancien comme le mainframe tout en migrant des applications vers le cloud public* », explique Peter Billiau. « *Cela illustre notre engagement envers des solutions qui respectent non seulement les besoins technologiques mais aussi les valeurs de durabilité et de souveraineté des données de nos clients.* »

En outre, NRB accompagne les entreprises souhaitant se détacher de leur ancien système mainframe, offrant une solution de transition efficace. « *Nous proposons également un hébergement pour ceux qui, tout en modernisant leur infrastructure, nécessitent un soutien pour gérer leurs ressources devenues obsolètes ou en raison du départ à la retraite d'employés clés, incarnant ainsi notre concept de "mainframe as a service". Au-delà du cloud, nous comprenons que la transformation numérique exige une approche agile. C'est pourquoi nous nous engageons à aider nos clients à réaliser cette transformation, les guidant vers une innovation soutenue et adaptative.* »

## POURQUOI CETTE TECHNOLOGIE EST AVANTAGEUSE POUR UNE ENTREPRISE

Performance, rapidité, flexibilité et rentabilité : la transition de stack répond à de nombreuses demandes liées à la transformation digitale des entreprises. La numérisation des services permet d'accélérer l'ensemble des processus et d'offrir un meilleur service aux clients.

Pour soutenir une telle activité, il est impératif de pouvoir compter sur une technologie adaptée. « *Les sociétés n'ont plus le loisir de patienter des mois avant de lancer un nouveau produit sur le marché et ont donc besoin de se reposer sur des technologies modernes* », continue Peter Billiau.

Le cloud présente également l'avantage d'offrir une sécurité renforcée aux données qui y sont stockées. Le modèle hybride offre la sérénité d'un cloud privé et la flexibilité d'un cloud public. Le meilleur des deux mondes.



## POURQUOI NRB EST UN PARTENAIRE DE CHOIX

La migration de données d'une ancienne plateforme vers le cloud (transition de stack) exige une expertise étendue. Il faut d'abord établir une roadmap, avant de développer de nouvelles applications compatibles avec le cloud, tout en tenant compte des spécificités des systèmes plus désuets. *« Nous proposons des migrations vers le cloud raisonnées, en tenant compte des spécificités de nos clients. Ce processus comprend la modernisation des applications pour qu'elles profitent pleinement de l'architecture cloud, tout en considérant la possibilité de migrations partielles, illustrant ainsi notre capacité à adapter nos solutions aux besoins uniques de chaque entreprise »,* souligne Peter Billiau. *« De plus, la transformation agile est au cœur de notre accompagnement, permettant aux entreprises de maximiser leur efficacité et innovation grâce au cloud. »*

Mainframe, développement applicatif et cloud : NRB détient l'expertise nécessaire pour offrir des solutions de transfert de données judicieuses, ajustées selon les impératifs commerciaux.

Avec NECS, NRB possède son propre cloud hybride, offrant une interface unique vers le cloud privé de NRB et les principaux clouds publics. *« Grâce à son portefeuille de solutions et son expérience, NRB se positionne comme un partenaire stratégique de premier plan pour les entreprises en quête d'innovation et de transformation numérique. Nous sommes une entreprise belge, qui garantit la souveraineté des données. Notre taille humaine permet à toute société de pouvoir contacter rapidement un de nos experts, incarnant notre engagement envers une relation de confiance et de longue durée avec nos clients, fondée sur l'innovation, la sécurité, la durabilité, et l'excellence »,* termine Peter Billiau.



— *Peter Billiau*  
Chief Operations Officer – Infrastructure de NRB S.A.

[

# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UNE RÉVOLUTION POUR LES ENTREPRISES



LES PERFORMANCES ET LA FIABILITÉ DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) PERMETTENT DE DÉVELOPPER DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES ET ADAPTÉES AUX BESOINS D'UNE SOCIÉTÉ. ENTRE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS ET PERSONNALISATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT, SES ATOUTS SONT NOMBREUX.

## POURQUOI CETTE TECHNOLOGIE EST AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

L'adoption de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité et la qualité de service des entreprises représente une (r)évolution marquée par la convergence de plusieurs facteurs tels que l'augmentation de la capacité de calcul, l'accès à des volumes de données sans précédent et les progrès significatifs dans le développement d'algorithmes.

Le sujet a défrayé la chronique au cours de l'année écoulée. Pour certains, l'intelligence artificielle est perçue comme une menace, alors qu'elle constitue, avant tout, un levier essentiel pour le développement d'une organisation. « *L'IA est utilisée depuis de nombreuses années, notamment dans l'aide à la décision sur base de volumes de données très importants, mais jusqu'ici elle n'était pas suffisamment tangible pour le grand public. Aujourd'hui, son usage s'est démocratisé, notamment pour créer de nouveaux contenus* », éclaire Fabian Delava, en charge de la transformation et des projets stratégiques chez NRB.

De l'analyse d'images à la prévention de fraudes, de l'optimisation de processus à la personnalisation des offres, de la compréhension du langage à la production de contenu interactif, les cas d'usage ne manquent pas et se multiplient au fil des années. Toutes ces fonctionnalités seraient impossibles sans l'apport de l'intelligence artificielle.

À travers son expertise, NRB accompagne divers secteurs dans l'implémentation de l'IA, depuis l'analyse d'opportunités d'exploitation de l'IA jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle.

## POURQUOI CETTE TECHNOLOGIE EST FONDAMENTALE POUR LES ENTREPRISES

L'intelligence artificielle est un accélérateur de la transformation des entreprises, tant ses cas d'usage sont nombreux. Elle représente un atout de taille pour les dirigeants et leurs collaborateurs.

Ses performances et sa fiabilité permettent de libérer les employés de missions rébarbatives et de les réorienter vers des activités à plus haute valeur ajoutée, où l'IA peut également jouer un rôle important. « *Par exemple, l'intelligence artificielle peut analyser un document et en extraire les informations pertinentes pour les injecter dans les systèmes d'entreprise. Les collaborateurs peuvent quant à eux se consacrer à un travail plus épanouissant. Dans ce cas, l'intelligence artificielle agit directement sur le bien-être au travail, qui est un enjeu majeur pour les entreprises modernes* », explique Fabian Delava.

L'intelligence artificielle peut optimiser l'analyse d'un dossier en traitant un nombre incalculable de données en un temps record. Cette capacité s'avère capitale dans des domaines fondamentaux tels que la médecine ou l'analyse de risque. « *L'IA renforce donc la fiabilité de l'intervention humaine en réalisant des opérations et des calculs qui nous sont impossibles. Cela démontre que les employés et l'intelligence artificielle peuvent travailler en parfaite symbiose.* »

Cette technologie s'inscrit également parfaitement dans l'évolution des stratégies d'une entreprise. Elle est capable de standardiser les processus industriels tout en personnalisant les services proposés à un client. « *Les sociétés veulent offrir une expérience personnalisée à leurs clients tout en maîtrisant leurs coûts. L'intelligence artificielle s'inscrit parfaitement dans cette logique grâce à ses performances inégalées en matière de traitement de données et de personnalisation des interactions* », continue Fabian Delava.



## POURQUOI NRB EST UN PARTENAIRE DE CHOIX

Quelle intelligence artificielle utiliser ? Une seule IA suffit-elle ou faut-il en coupler plusieurs ? Quels sont les besoins réels de l'entreprise ? Ces questions méritent d'être posées avant de développer une solution sur mesure. « *Les cas les plus simples se baseront sur un type de technologie et pourront être facilement déployés. En revanche, les grandes entreprises aux besoins complexes devront certainement combiner diverses technologies et nécessiteront une expertise pointue* », détaille Fabian Delava.

NRB investit dans l'innovation et propose déjà une réelle expertise en matière d'intelligence artificielle. L'entreprise combine ses différents métiers (consultance digitale, data & AI, cloud) pour tester et développer de nouvelles solutions spécifiques à chaque secteur du marché. « *NRB possède toutes les compétences nécessaires pour répondre aux attentes de ses clients. Nos Business Transformation Managers comprennent parfaitement les défis de chaque secteur, nos consultants identifient les solutions technologiques les plus adaptées, et nous disposons d'une équipe d'experts dans des domaines clés tels que les données, l'IA, le cloud dans ses différentes formes (public, privé et hybride), ainsi que de trois Data Centers hautement sécurisés.* »

Avec NRB, les clients disposent d'un partenaire stratégique capable de les transformer grâce à l'intelligence artificielle, en assurant l'innovation, la responsabilité et un succès durable.



— **Fabian Delava**  
Transformation & Strategic Initiatives chez NRB S.A.

# [02

# RAPPORT DE GESTION 2023 DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Préambule
- Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société
- Événements importants depuis la clôture
- Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société
- Recherche et développement
- Situation du capital social au 31 décembre 2023
- Acquisition d'actions propres
- Intérêts opposés des administrateurs et membres du Comité de direction
- Missions spéciales du Commissaire et prestations fournies par des sociétés avec lesquelles le Commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle
- Activités des organes de gestion
- Succursales
- Utilisation d'instruments financiers
- Description des risques principaux

# RAPPORT DE GESTION 2023 DES COMPTES CONSOLIDÉS

## PRÉAMBULE

En 2022, le conseil d'administration a confirmé le plan stratégique pour la période 2023 – 2026. Ce plan stratégique confirme notre ambition de consolider notre position de leader local de services

informatiques intégrés en développant des partenariats privilégiés avec nos clients.

## EXPOSÉ FIDÈLE SUR L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

### ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

#### 2023 – UNE ANNÉE DE CHANGEMENTS

Fin 2022, le Conseil d'Administration de NRB a approuvé un vaste plan de transformation visant à assurer une croissance durable de l'entreprise et à placer nos clients au centre de toutes nos préoccupations.

L'année 2023 fut largement consacrée à la définition du modèle opérationnel cible de l'entreprise pour supporter cette transformation. Les éléments structurants de ce modèle visent notamment à assurer une bonne compréhension continue des enjeux métiers des clients et/ou secteurs d'activité et une gestion active du portefeuille de produits et services en fonction des besoins des clients et des tendances du marché. Ce modèle a conduit également d'une part, à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires permettant de casser les silos technologiques et assurant le delivery des solutions aux clients, et d'autre part, de centres de compétences assurant le développement de l'expertise technologique, la standardisation des outils et l'évolution des pratiques de delivery.

D'un point de vue stratégique, NRB est résolument tournée vers l'avenir, sans pour autant changer radicalement de cap. L'enjeu est de rester un partenaire technologique engagé durablement dans la réussite des clients des secteurs public et privé, permettant de la création de valeur et un impact sociétal positif,

à travers la fourniture de solutions pertinentes, modernes et compétitives basées sur une connaissance intime des métiers des clients et des compétences de pointe dans ses domaines d'activité.

Pour cela, cinq orientations stratégiques ont été identifiées et vont guider les efforts de l'organisation en 2024 :

- Consolider le cœur de métier : continuer à renforcer – en interne et vis-à-vis des clients – les activités pour lesquelles NRB est reconnue sur le marché ;
- Étendre le cœur de métier : capitaliser sur le cœur de métier pour étendre les services afin de mieux supporter la stratégie des clients ;
- Élargir l'offre : développer de nouveaux services – en dehors du cœur de métier – sur des sujets pertinents à fort potentiel ;
- Optimiser le modèle opérationnel : industrialiser les processus et augmenter l'efficacité afin d'être plus compétitif ;
- Renforcer les compétences : développer les talents, exploiter la force du Groupe et établir des partenariats solides pour gagner.

## ORGANISATION

Le marché est abordé de manière structurée en quatre piliers et de façon coordonnée au niveau du Groupe selon une approche verticale (par secteur d'activité avec des offres spécifiques) et horizontale (solutions transversales sur le marché).

Le pilier 1, auquel NRB S.A. appartient, s'adresse aux principaux secteurs de notre pays (le secteur financier et des assurances, le secteur public et social, l'énergie et les entreprises d'utilité publique, l'industrie et la Biotech) mais aussi aux institutions et entreprises européennes et internationales (IO) et à la France. Les trois autres piliers offrent des solutions sectorielles tout en bénéficiant de la taille, de l'infrastructure TIC et des services de support du Groupe.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable (ESG) fait partie de la stratégie et des priorités de NRB.

NRB s'est notamment fixé comme objectif stratégique de réduire son impact sur l'Environnement (E) via une réduction de ses consommations de carburants carbonés et une diminution de ses émissions globales de gaz à effet de serre de 80% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050 (par rapport à 2015). Afin de contribuer à la gestion structurée de ces aspects environnementaux liés à ses activités et d'assurer à tout moment la conformité avec la législation en vigueur, NRB est sur la voie de l'obtention de la certification ISO 14001 en 2024.

## ASPECTS FINANCIERS

Au bilan, nous remarquerons les rubriques suivantes :

- Les actifs immobilisés atteignent un montant de 123,7 m€ dont des immobilisations incorporelles pour 19,4 m€, des immobilisations corporelles pour 34,1 m€ et des écarts de consolidation positifs pour 68,3 m€.
- Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 22,6 m€.
- Les créances à un an au plus à hauteur de 123,4 m€.
- Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles s'élèvent à 83,1 m€.
- Les fonds propres consolidés atteignent 169,4 m€.
- Les intérêts de tiers s'élèvent à 22,6 m€.
- Les provisions pour risques et charges de 8,6 m€ comprennent notamment une provision pour litige social relatif à l'ancien management de NRB.
- Les dettes à un an au plus atteignent 159,6 m€.

Les filiales contribuent au renforcement de la position du Groupe à travers leurs solutions dédiées à des secteurs spécifiques : solutions informatiques spécialisées au secteur des soins de santé (pilier 2), produits et services TIC dédiés au secteur public local (pilier 3) et marché des moyennes entreprises en Wallonie, à Bruxelles et au Luxembourg, avec une offre développée en matière de solutions Microsoft (pilier 4).

Ces piliers verticaux ont à leur disposition un large éventail de services informatiques.

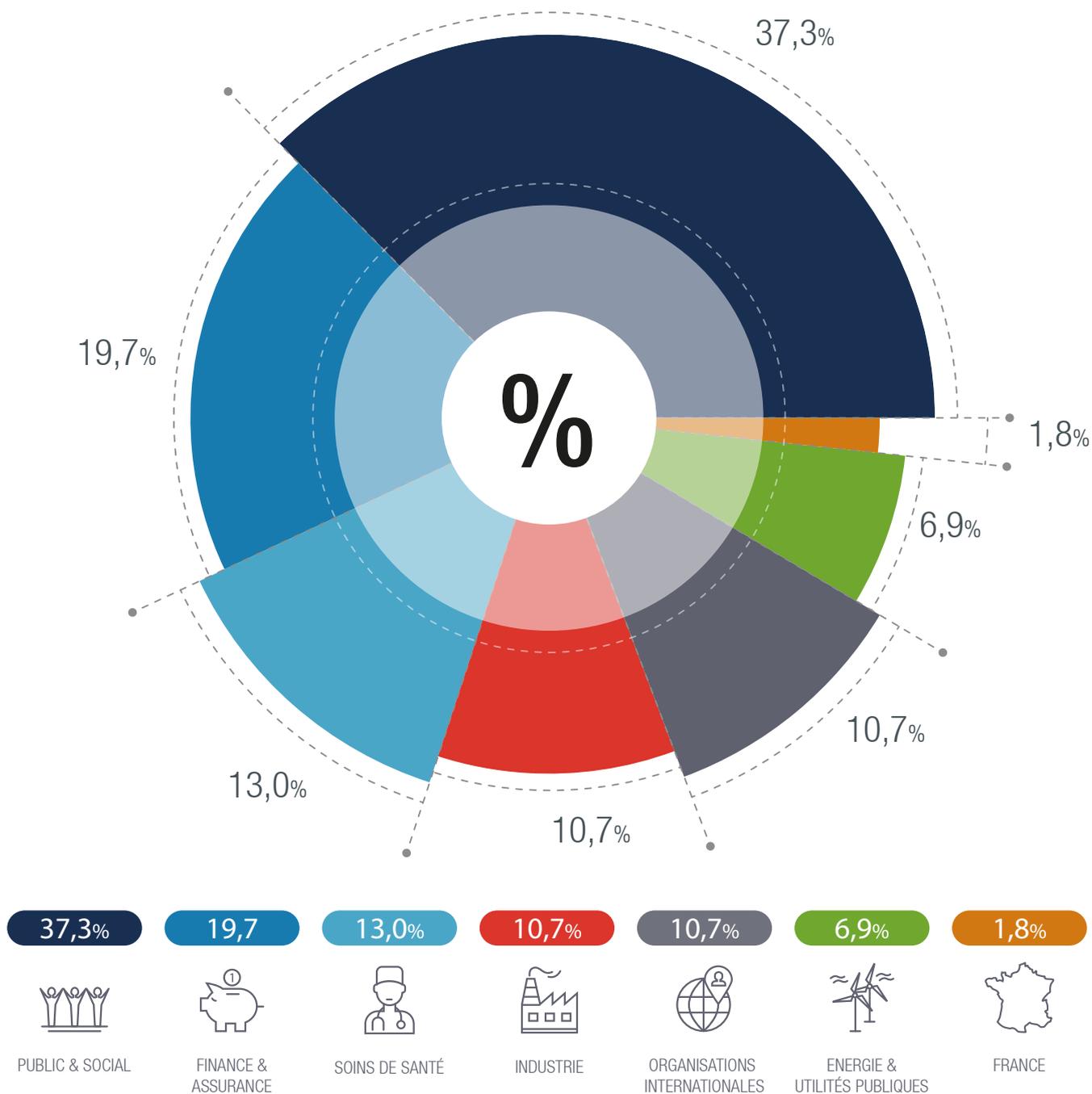
NRB a l'ambition d'être un acteur qui contribue positivement à l'évolution Sociale (S) de son écosystème. NRB a développé des politiques HR en ligne avec les « best practices » (développement de carrière, bien-être au travail, mission sociétale, ...) et dispose pour la 4<sup>e</sup> année consécutive de la certification Top Employer.

D'un point de vue Gouvernance (G), les certifications ISO 9001 (gestion de la Qualité), ISO 27001 (gestion de la Sécurité) et ISO 20000 (gestion des Services) et leur approche basée sur les risques sont des éléments importants pour nos clients. Elles sont donc maintenues chaque année grâce à des audits de suivi et de re-certification.

Une augmentation de capital a été effectuée en 2023 dans le cadre de l'apport en nature des actions de la société NeWin (et sa filiale) par Nethys.

Le chiffre d'affaires (commandes en cours comprises) du Groupe NRB atteint 577,5 m€ et augmente de 72,1 m€ (+14%) par rapport à 2022. La croissance provient tant des nouvelles acquisitions réalisées en 2023 (36 m€) que de la croissance organique (36 m€).

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité au 31 décembre 2023 :



Le résultat d'exploitation consolidé atteint 25,1 m€ au 31 décembre 2023, soit une diminution de 13,4 m€ (-35%) par rapport à l'année 2022. Il représente 4,35% du chiffre d'affaires.

L'année 2023 se clôture avec un bénéfice consolidé après impôts de 10,6 m€ (dont 6,9 m€ pour la part Groupe et 3,7 m€ pour la part tiers), ce qui représente une baisse de 10,5 m€ par rapport à l'exercice précédent.

## EVÉNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE

Début 2024, NRB a cédé ses droits d'utilisation de la 5G et reconnu un amortissement exceptionnel de l'ordre de 1 m€ dans les comptes au 31 décembre 2023. A la date de ce rapport, aucun autre événement significatif n'est intervenu après la date des comptes annuels qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les comptes annuels de NRB.

## CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Le Plan Stratégique comporte un volet de croissance en phase avec les exigences croissantes du marché. NRB travaille dès lors également à se diversifier en termes de compétences, de

technologies et de portefeuille clients en vue d'appréhender un marché toujours plus vaste avec une offre complète (one-stop-shop) et de qualité.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont encouragés et soutenus par de nouveaux produits et services en vue de répondre à la demande de nos clients. Plusieurs projets de recherche et de développement ont d'ailleurs été identifiés, ce qui nous

permet de bénéficier de l'exonération partielle du précompte professionnel afférant au personnel travaillant sur ces projets. La déduction pour revenus d'innovation est également appliquée au sein de NRB et des filiales ZORGI, Civadis et Cevi.

## SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le capital social atteint 16.739.500 €. Le capital est constitué de 66.958 actions.

## ACQUISITION D'ACTIONNAIRES PROPRES

Aucune action, part bénéficiaire ou aucun certificat de la société n'a été acquis, ni par la société elle-même, ni par toute filiale directe ou personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société ou de cette filiale directe.

## INTÉRÊTS OPPOSÉS DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément à l'article 7 :96 du Code des sociétés et des associations, si un administrateur a directement ou indirectement un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. Il ne peut prendre part aux délibérations ni au vote du conseil sur ce point. Sa déclaration ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui prend la décision.

(1) Lors de sa réunion du 3 janvier 2023, le conseil d'administration a examiné la question de la désignation d'un administrateur délégué.

A. Vanden Camp s'est abstenu de prendre part à la délibération et au vote du CA, étant constaté qu'il avait, au sens de l'article 7 :96 du Code des sociétés et associations, un intérêt opposé de nature patrimoniale à la décision que le conseil d'administration

était susceptible de prendre, soit la détermination des modalités financières de sa collaboration éventuelle en qualité d'administrateur délégué avec NRB S.A.

Extrait du procès-verbal de cette réunion :

« A l'issue de cette discussion, le conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner la SRL A. Vanden Camp, représentée par A. Vanden Camp, en qualité d'administrateur délégué (...). (...)

Pour répondre au prescrit de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, le CA constate que la décision de détermination des modalités financières de la collaboration avec A. Vanden Camp a une incidence patrimoniale non significative pour la société. Le conseil d'administration justifie la décision prise par l'intérêt de la société ».

(2) Lors de sa réunion du 9 février 2023, le conseil d'administration a examiné la question du package salarial des membres du comité de direction et les objectifs qu'il était proposé d'assigner aux membres du comité de direction pour 2023.

H. Thonnart s'est abstenu de prendre part à la délibération et au vote du conseil d'administration, étant constaté qu'il avait, au sens de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, un intérêt opposé de nature patrimoniale à la décision que le conseil d'administration était susceptible de prendre, soit une éventuelle modification de ses conditions salariales et la fixation de ses objectifs 2023, lesquels interviennent dans la liquidation de sa rémunération variable 2024.

Extrait du procès-verbal de cette réunion :

« (...) le CA (...) convient (...) de maintenir les packages salariaux à leur niveau actuel tout en octroyant au CEO une prime compensatoire (...) selon les modalités proposées par le CNR. (...) le CA approuve les objectifs 2023 des membres du CD tels que présentés.

Pour répondre au prescrit de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, le CA constate que la décision de l'octroi d'une prime compensatoire à H. Thonnart et la fixation de ses objectifs pour 2023, lesquels interviennent dans la liquidation de sa rémunération variable 2024, ont une incidence patrimoniale non significative pour la société. Le CA justifie la décision prise par l'intérêt de la société ».

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2023, le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs 2022 des membres du comité de direction et a réexaminé les objectifs assignés aux membres du comité de direction pour 2023.

H. Thonnart s'est abstenu de prendre part à la délibération et au vote du CA, étant constaté qu'il avait, au sens de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, un intérêt opposé de nature patrimoniale à la décision que le conseil d'administration

était susceptible de prendre, soit l'évaluation de la réalisation de ses objectifs 2022 et la fixation de ses objectifs 2023, lesquels interviennent dans la liquidation de sa rémunération variable 2023 et 2024.

Extrait du procès-verbal de cette réunion :

« (...) le CA partage les conclusions de l'évaluation des objectifs 2022 des membres du CD réalisée par le CNR et valide dès lors l'octroi des rémunérations variables suivantes (...)

Il valide ensuite les modifications qu'il est proposé d'apporter aux objectifs 2023 des membres du CD.

Pour répondre au prescrit de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, le CA constate que l'évaluation de la réalisation des objectifs 2022 de H. Thonnart ainsi que la fixation de ses objectifs pour 2023, lesquels interviennent dans la liquidation de sa rémunération variable 2023 et 2024, ont une incidence patrimoniale non significative pour la société. Le CA justifie la décision prise par l'intérêt de la société ».

(4) Lors de sa réunion du 13 novembre 2023, le conseil d'administration a examiné la question du package salarial des membres du comex solo et du comex groupe.

A. Vanden Camp s'est abstenu de prendre part à la délibération et au vote du CA sur ce point, étant constaté qu'il avait, au sens de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, un intérêt opposé de nature patrimoniale à la décision que le conseil d'administration était susceptible de prendre, soit la détermination de sa rémunération future.

Extrait du procès-verbal de cette réunion :

« (...) le CA adopte cette nouvelle politique de rémunération des membres du Comex et CEO groupe.

Pour répondre au prescrit de l'article 7 :96 du code des sociétés et associations, le CA constate que la détermination de la rémunération d'A. Vanden Camp a une incidence patrimoniale non significative pour la société. Le CA justifie la décision prise par l'intérêt de la société ».

# MISSIONS SPÉCIALES AU COMMISSAIRE ET PRESTATIONS FOURNIES PAR DES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES LE COMMISSAIRE A DÉVELOPPÉ UN LIEN DE COLLABORATION PROFESSIONNELLE

Quelques missions ont été facturées au sein du Groupe pour un montant total de 103.820 €.

## ACTIVITÉS DES ORGANES DE GESTION

Les organes de gestion de la société se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2023 :

- Conseil d'Administration : 9
- Comité d'Audit : 6
- Comité de Nomination et de Rémunération : 14

Conformément à l'article 3:12 §1er, 9° du Code des sociétés et des associations, un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du conseil d'administration (...) doit être publié.

Les règles fixées par l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2016 sont les suivantes :

		Fixe annuel	Jetons de présence
Conseil d'Administration	Président	10.000	500
	Administrateurs non exécutifs	5.000	500
	Administrateurs exécutifs*	0	0
Comité d'Audit	Président	2.500	500
	Membres	1.250	500
Comité de Nomination et de Rémunération	Président	2.500	500
	Membres	1.250	500

Ci-dessous, l'application de ces règles pour les réunions tenues en 2023 :

Nom de l'organe de gestion : Conseil d'Administration	Titre	Date de nomination	Date de démission	Présences	Montant total des jetons de présence en 2023	Frais de déplacement	Rémunération fixe annuelle 2023
Philippe Lallemand	Président	28/04/22		9/9	4.500,00	680,00	10.000,00
Carine Hougardy	Administrateur	28/04/22		6/9	3.000,00	0,00	5.000,00
Alain Palmans	Administrateur	28/04/22	28/03/23	0/3	0,00	0,00	1.250,00
Sparaxis S.A., représentée par Eric Bauche	Administrateur	28/04/22		8/9	4.000,00	510,00	5.000,00
C.Desseille SCA, représentée par Claude Desseille	Administrateur	28/04/22	30/06/23	6/6	3.000,00	170,00	2.500,00
EZ Fineants Sprl, représentée par Dom Koenraad	Administrateur	28/04/22		7/9	3.500,00	510,00	5.000,00
Myriam Van Varenbergh	Administrateur	28/04/22		8/9	4.000,00	425,00	5.000,00
Bruno Van Lierde	Administrateur	28/04/22		9/9	4.500,00	595,00	5.000,00
Herbert Carracillo	Administrateur	28/04/22		7/9	3.500,00	510,00	5.000,00
Philippe Boury	Administrateur	28/04/22		7/9	3.500,00	510,00	5.000,00
Jala Sprl, représentée par Dirk Wauters	Administrateur	28/04/22	22/05/23	6/6	2.500,00	170,00	2.083,33
Maryline Serafin	Administrateur	28/04/22		9/9	4.500,00	680,00	5.000,00
Renaud Witmeur	Administrateur	28/04/22		9/9	4.500,00	170,00	5.000,00
Marc Descheemaecker	Administrateur	22/05/23		4/5	2.000,00	85,00	2.916,67
Benoît-Laurent Yema	Administrateur	22/05/23		5/5	2.500,00	425,00	2.916,67
Nethys S.A., représentée par Gregory Demal	Administrateur	31/05/23		4/4	2.000,00	340,00	2.916,67
<b>Total</b>					<b>51.500,00</b>	<b>5.780,00</b>	<b>69.583,34</b>

Nom de l'organe de gestion : Comité d'Audit	Titre	Date de nomination	Date de démission	Présences	Montant total des jetons de présence en 2023	Frais de déplacement	Rémunération fixe annuelle 2023
Sparaxis S.A., représentée par Eric Bauche	Membre	28/04/22		5/6	2.500,00	340,00	1.875,00
C.Desseille SCA, représentée par Claude Desseille	Membre	28/04/22	30/06/23	3/4	1.500,00	0,00	625,00
EZ Fineants Sprl, représentée par Dom Koenraad	Président	28/04/22		6/6	3.000,00	255,00	1.875,00
Bruno Van Lierde	Membre	28/04/22		4/6	2.000,00	0,00	1.250,00
Renaud Witmeur	Membre	26/06/23		2/2	1.000,00	0,00	625,00
Marc Descheemaeker	Membre	26/06/23		2/2	1.000,00	0,00	625,00
Benoît-Laurent Yerna	Membre	26/06/23		2/2	1.000,00	170,00	625,00
<b>Total</b>					<b>12.000,00</b>	<b>765,00</b>	<b>7.500,00</b>

Nom de l'organe de gestion : Comité de Nomination et de Rémunération	Titre	Date de nomination	Date de démission	Présences	Montant total des jetons de présence en 2023	Frais de déplacement	Rémunération fixe annuelle 2023
Philippe Lallemand	Président	28/04/22		14/14	6.500,00	255,00	2.500,00
Sparaxis SA, représentée par Eric Bauche	Membre	28/04/22	26/06/23	11/11	5.000,00	255,00	625,00
Philippe Boury	Membre	28/04/22		14/14	6.500,00	255,00	1.250,00
Myriam Van Varenbergh	Membre	26/06/23		3/3	1.500,00	0,00	625,00
<b>Total</b>					<b>19.500,00</b>	<b>765,00</b>	<b>5.000,00</b>

\* Les administrateurs exécutifs ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leur mandat d'administrateur et ne sont dès lors pas mentionnés dans les tableaux ci-dessus.

\*\* Les rémunérations versées aux administrateurs et membres des comités qui occupent également une fonction exécutive chez Ethias sont rétrocédées à Ethias.

Lors de l'Assemblée générale de NRB du 25 avril 2019, il a été décidé d'octroyer aux administrateurs des frais de déplacement à hauteur de 85€ par réunion.

## SUCCESSALES

Au 31 décembre 2023, la société possède des succursales en Grèce, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Italie.

## UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

NRB n'a pas recouru à des instruments financiers qui puissent être considérés comme significatifs pour l'évaluation de son actif, de son passif et de sa situation financière.

## DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration a examiné les risques et incertitudes potentiels qui peuvent influencer les activités de NRB. La stratégie telle que définie et les objectifs qui en découlent permettent de maîtriser le risque et en particulier ses impacts financiers et sur la réputation de NRB.

Une analyse de risques a été réalisée sur base des points suivants :

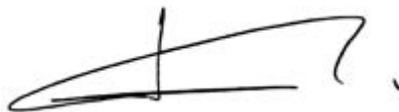
- Complexité des systèmes
- Complexité et taille croissante des projets
- Risque commercial
- Risque humain
- Risque de non-compliance (notamment au RGPD)
- Risque de sécurité et notamment de cyberattaque
- Risque financier dû au contexte économique et conjoncturel.

D'autre part, à la suite de cette analyse, et conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, les risques et incertitudes significatifs relevés, qui pourraient influencer le fonctionnement et la continuité de la société de manière structurelle et fondamentale, font l'objet d'actions correctives.

Cette analyse des risques ainsi que les actions de mitigation qui s'y rapportent sont régulièrement revues, discutées et amendées en fonction des changements de contexte.

Les conclusions de l'analyse de risques ont amené la Direction à poursuivre ses efforts d'amélioration en 2023 au travers de l'identification et de la mise en œuvre d'initiatives complémentaires en matière de gestion des risques avec un focus particulier et important sur les risques "cyber" et ceux liés à la transformation en cours de la société.

Enfin, le Comité exécutif est attentif aux risques qui pourraient impacter la réputation de NRB ainsi que les filiales du Groupe en renforçant le risk management dans tous les piliers sur les dossiers les plus stratégiques.



— *Philippe Lallemand*  
Président du Conseil d'Administration de NRB



— *Philippe Lallemand*  
Président du Conseil d'Administration de NRB

# [03

## BILAN CONSOLIDÉ, COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET ANNEXES

- Bilan consolidé après répartition
- Comptes de résultats consolidés
- Annexes aux comptes consolidés

# BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>01. ACTIF</b>			
Frais d'établissement (ann. 5.7)	20		
Actifs immobilisés	21/28	123.688.494	86.569.927
<b>- Immobilisations incorporelles (ann. 5.8)</b>	<b>21</b>	<b>19.407.157</b>	<b>20.614.949</b>
<b>- Écarts de consolidation positifs (ann. 5.12)</b>	<b>9920</b>	<b>68.276.245</b>	<b>43.471.682</b>
<b>- Immobilisations corporelles (ann. 5.9)</b>	<b>22/27</b>	<b>34.073.342</b>	<b>20.350.787</b>
Terrains et constructions	22	13.733.759	13.206.876
Installations, machines et outillage	23	15.975.008	4.073.679
Mobilier et matériel roulant	24	1.755.910	1.774.642
Location-financement et droits similaires	25	522.749	16.933
Autres immobilisations corporelles	26	1.890.416	801.816
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	195.500	476.841
<b>- Immobilisations financières (ann. 5.1 à 5.4 et 5.10)</b>	<b>28</b>	<b>1.931.750</b>	<b>2.132.509</b>
Sociétés mises en équivalence (ann. 5.10)	9921		
<i>Participations</i>	99211		
<i>Créances</i>	99212		
Autres entreprises (ann. 5.10)	284/8	1.931.750	2.132.509
<i>Actions</i>	284	41.800	49.612
<i>Créances</i>	285/8	1.889.950	2.082.897

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>01. ACTIF (SUITE)</b>			
Actifs circulants	29/58	254.752.290	225.670.323
<b>- Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>331.420</b>	<b>364.159</b>
Créances commerciales	290	329.811	362.550
Autres créances	291	1.609	1.609
Latences fiscales actives	292		
<b>- Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>22.630.959</b>	<b>21.043.440</b>
Stocks	30/36	1.798.401	1.125.395
<i>Approvisionnements</i>	30/31	668.438	15.324
<i>En-cours de fabrication</i>	32		
<i>Produits finis</i>	33		
<i>Marchandises</i>	34	1.129.963	1.110.071
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	35		
<i>Acomptes versés</i>	36		
Commandes en cours d'exécution	37	1.129.963	19.918.045
<b>- Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>123.436.293</b>	<b>119.125.126</b>
Créances commerciales	40	115.366.774	111.368.293
Autres créances	41	8.069.519	7.756.833
<b>- Placements de trésorerie</b>	<b>50/53</b>	<b>32.463.195</b>	<b>26.775.388</b>
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	32.463.195	26.775.388
<b>- Valeurs disponibles</b>	<b>54/58</b>	<b>50.602.240</b>	<b>40.088.714</b>
<b>- Comptes de régularisation</b>	<b>490/1</b>	<b>25.288.183</b>	<b>18.273.496</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>20/58</b>	<b>378.440.784</b>	<b>312.240.250</b>

Codes

Exercice

Exercice précédent

## 02. PASSIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	10/15	169.444.913	117.296.397
<b>- Apport</b>	<b>10/11</b>	<b>66.843.177</b>	<b>16.836.505</b>
Capital	10	16.739.500	15.547.250
<i>Capital souscrit</i>	100	16.739.500	15.547.250
<i>Capital non appelé</i>	101		
En dehors du capital	11	50.103.677	1.289.255
<i>Primes d'émission</i>	1100/10	50.103.677	1.289.255
<i>Autres</i>	1109/19		
Disponible	110		
Indisponible	111		
<b>- Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>		
<b>- Réserves consolidées (ann. 5.11)</b>	<b>(+)/(-) 9910</b>	<b>101.411.614</b>	<b>99.115.831</b>
<b>- Écarts de consolidation négatifs (ann. 5.12)</b>	<b>9911</b>		
<b>- Écarts de conversion</b>	<b>(+)/(-) 9912</b>		
<b>- Subside en capital</b>	<b>15</b>	<b>1.190.122</b>	<b>1.344.061</b>
Intérêts de tiers			
<b>- Intérêts de tiers</b>	<b>9913</b>	<b>22.556.798</b>	<b>20.612.694</b>
Provisions, impôts différés et latences fiscales	16	8.649.214	5.579.879
<b>- Provisions pour risques et charges</b>	<b>160/5</b>	<b>8.570.672</b>	<b>5.478.200</b>
<i>Pensions et obligations similaires</i>	160	1.791.311	1.874.489
<i>Charges fiscales</i>	161	409.680	408.486
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162		
<i>Obligations environnementales</i>	163		
<i>Autres risques et charges</i>	164/5	6.369.681	3.195.225
<b>- Impôts différés et latences fiscales (ann. 5.6)</b>	<b>168</b>	<b>78.542</b>	<b>101.679</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>02. PASSIF (SUITE)</b>			
Dettes	17/49	177.789.859	168.751.280
<b>- Dettes à plus d'un an (ann. 5.13)</b>	<b>17</b>	<b>2.936.589</b>	<b>4.141.086</b>
Dettes financières	170/4	2.933.429	4.141.086
<i>Emprunts subordonnés</i>	170		
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	171		
<i>Dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	172	453.470	
<i>Établissements de crédit</i>	173	2.479.959	4.141.086
<i>Autres emprunts</i>	174		
Dettes commerciales	175		
<i>Fournisseurs</i>	1750		
<i>Effets à payer</i>	1751		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	3.160	
<b>- Dettes à un an au plus (ann. 5.13)</b>	<b>42/48</b>	<b>159.645.642</b>	<b>153.375.665</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1.851.680	2.062.727
Dettes financières	43	18.592.625	12.444.551
<i>Établissements de crédit</i>	430/8	18.573.000	12.406.696
<i>Autres emprunts</i>	439	19.625	37.855
Dettes commerciales	44	63.716.252	59.369.463
<i>Fournisseurs</i>	440/4	63.716.252	59.369.463
<i>Effets à payer</i>	441		
Acomptes reçus sur commandes	46	14.582.713	13.288.062
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	52.734.172	48.507.282
<i>Impôts</i>	450/3	16.321.597	14.615.384
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	36.412.575	33.891.898
Autres dettes	47/48	8.168.200	17.703.580
<b>- Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>15.207.628</b>	<b>11.234.529</b>
<b>Total du passif</b>	<b>10/49</b>	<b>378.440.784</b>	<b>312.240.250</b>

# COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>608.708.499</b>	<b>539.225.402</b>
Chiffre d'affaires (ann. 5.14.)	70	575.336.488	514.491.357
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-) 71	2.187.113	-9.113.461
Production immobilisée	72	2.724.730	2.865.995
Autres produits d'exploitation	74	26.262.307	25.194.184
Produits d'exploitation non récurrents (ann. 5.14)	76A	2.197.861	5.787.327
<b>- Coût des ventes et des prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>583.588.622</b>	<b>500.748.599</b>
Approvisionnements et marchandises	60	204.237.517	170.926.516
<i>Achats</i>	600/8	204.134.654	170.973.905
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	(+)/(-) 609	102.863	-47.389
Services et biens divers	61	118.358.462	112.214.837
Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. 5.14)	(+)/(-) 62	219.467.637	193.688.312
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	16.068.580	10.612.439
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-) 631/4	3.274.504	633.808
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635/8	3.627.438	-3.611.736
Autres charges d'exploitation	640/8	17.038.563	16.270.407
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9960		1
Charges d'exploitation non récurrentes (ann. 5.14)	66A	1.515.921	14.015
<b>- Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>(+)/(-) 9901</b>	<b>25.119.877</b>	<b>38.476.803</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>1.720.776</b>	<b>1.129.511</b>
Produits financiers récurrents	75	1.720.776	1.129.511
<i>Produits des immobilisations financières</i>	750	33.005	4
<i>Produits des actifs circulants</i>	751	839.101	566.389
<i>Autres produits financiers</i>	752/9	848.670	563.118
Produits financiers non récurrents (ann. 5.14)	76B		
<b>- Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>10.672.506</b>	<b>11.449.004</b>
Charges financières récurrentes	65	10.672.506	11.449.004
<i>Charges des dettes</i>	650	1.172.841	397.972
<i>Amortissement sur écarts de consolidation positifs</i>	9961	9.174.012	7.659.118
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)</i>	(+)/(-) 651	-1.612.262	1.885.534
<i>Autres charges financières</i>	652/9	1.937.915	1.506.380
Charges financières non récurrentes (ann. 5.14)	66B		
<b>- Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>(+)/(-) 9903</b>	<b>16.168.147</b>	<b>28.157.310</b>
<b>- Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	<b>47.549</b>	<b>46.705</b>
<b>- Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b>	<b>680</b>		<b>1</b>
<b>- Impôts sur le résultat</b>	<b>(+)/(-) 67/77</b>	<b>5.580.533</b>	<b>7.039.594</b>
Impôts (ann. 5.14)	670/3	7.983.118	9.328.535
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	2.402.585	2.288.941
<b>- Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>(+)/(-) 9904</b>	<b>10.635.163</b>	<b>21.164.420</b>
<b>- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>(+)/(-) 9975</b>		
Résultats en bénéfice	(+) 99751		
Résultats en perte	(-) 99651		
<b>- Bénéfice consolidé (Perte consolidée)</b>	<b>(+)/(-) 9976</b>	<b>10.635.163</b>	<b>21.164.420</b>
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-) 99761	3.738.703	3.952.127
Part du Groupe dans le résultat	(+)/(-) 99762	6.896.460	17.212.293

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(ANN.5.1)

Dénomination, adresse complète du siège, forme juridique et pour les entreprises de droit belge, mention du N° d'entreprise	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1,2</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>3</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>4</sup>
<p>&gt; <b>Adinfo Belgium S.A.</b> <span style="float: right;">0414.914.926</span> Boulevard Bischoffsheim 15 - B-1000 Bruxelles</p>	G	51,00	0,00
<p>&gt; <b>Civadis S.A.</b> <span style="float: right;">0861.023.666</span> Rue de Néverlée 12 - B-5020 Namur</p>	G	50,99	0,00
<p>&gt; <b>Centrum voor Informatica S.A.</b> <span style="float: right;">0860.972.295</span> Bisdomein 3 - B-9000 Gent</p>	G	50,99	0,00
<p>&gt; <b>SIGGIS S.A.</b> <span style="float: right;">0899.980.054</span> Excelsiorlaan 25 - B-1930 Zaventem</p>	G	50,91	0,00
<p>&gt; <b>ZORGI S.A.</b> <span style="float: right;">0419.920.423</span> Boulevard Bischoffsheim 15 - B-1000 Bruxelles</p>	G*	80,00	8,00
<p>&gt; <b>Computerland Benelux S.A.</b> <span style="float: right;">0629.993.620</span> Avenue de l'informatique 9 - B-4432 Alleur</p>	G	100,00	0,00
<p>&gt; <b>S.L.M. S.A.</b> <span style="float: right;">0420.329.902</span> Avenue de l'informatique 9 - B-4432 Alleur</p>	G	100,00	0,00

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(ANN.5.1)

Dénomination, adresse complète du siège forme juridique et, pour les entreprises de droit belge, mention du N° d'entreprise	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1 2</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>3</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>4</sup>
<p>&gt; <b>Afelio S.A.</b> <span style="float: right;">0536.963.393</span>                      Quai Mativa 62 - B-4020 Liège</p>	G	100,00	0,00
<p>&gt; <b>BelgiumDC S.A.</b> <span style="float: right;">0660.908.411</span>                      P.I. des Hauts Sarts - 2<sup>e</sup> Avenue 65 - B-4040 Herstal</p>	P	50,00	0,00
<p>&gt; <b>Prodata Systems S.A.</b> <span style="float: right;">0440.587.460</span>                      Leuvenstesteenweg 540 - B-1930 Zaventem</p>	G	51,00	0,00
<p>&gt; <b>B-Data Company S.A.</b> <span style="float: right;">0754.467.978</span>                      Leuvensesteenweg 540 - B-1930 Zaventem</p>	G	51,00	0,00
<p>&gt; <b>Groupe Trigone Informatique S.A.S.</b> <span style="float: right;">FR0144932150</span>                      Place Aimé Césaire 3 - 93100 Montreuil                      France</p>	G	100,00	0,00
<p>&gt; <b>INK Consulting S.A.</b> <span style="float: right;">0687.850.358</span>                      Rue du Commerce 31 - B-1000 Bruxelles</p>	G*	100,00	0,00
<p>&gt; <b>NeWin S.A.</b> <span style="float: right;">0810.473.996</span>                      P.I. des Hauts Sarts - 2<sup>e</sup> Avenue 65 - B-4040 Herstal</p>	G	100,00	100,00

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(ANN.5.1)

Dénomination, adresse complète du siège forme juridique et, pour les entreprises de droit belge, mention du N° d'entreprise	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>1,2</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>3</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>4</sup>
<p>&gt; <b>Wallonie Data Center S.A.</b> <span style="float: right;">0880.236.693</span>                      P.I. des Hauts Sarts - 2<sup>e</sup> Avenue 65 - B-4040 Herstal</p>	G	100,00	100,00
<p>&gt; <b>Phenix Data Center S.A.</b> <span style="float: right;">0861.518.564</span>                      P.I. des Hauts Sarts - 2<sup>e</sup> Avenue 65 - B-4040 Herstal</p>	G	100,00	100,00

<sup>1</sup> G. Consolidation globale.

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

<sup>2</sup> Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

<sup>3</sup> Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

<sup>4</sup> Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5. (article 3:102 de l'arrêté précité).

## SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

(ANN.5.3)

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital ou de l'apport de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

Dénomination, adresse complète du siège et forme juridique et pour les entreprises de droit belge, mention du N° d'entreprise	Fraction du capital détenue (en %) <sup>8</sup>	Informations reprises des derniers comptes annuels <sup>9</sup>			
		Comptes annuels arrêtés le	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en milliers de devises)	
<b>&gt; Leansquare S.A.</b> <span style="float: right;">0541.651.760</span> Rue Lambert Lombard 3 - B-4000 Liège	1,6	30/06/2023	€	7.361.158,00	-1.773.700,00

<sup>8</sup> Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

<sup>9</sup> Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères

(en vertu de l'article 3:156, I.de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.).

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2023 des sociétés suivantes dans la mesure où NRB exerce un contrôle de droit direct sur ses filiales :

- ADINFO BELGIUM S.A.
- Civadis S.A.
- Centrum voor Informatica S.A.
- SIGGIS S.A.
- ZORGI S.A.
- Afelio S.A.
- Ink Consulting S.A.
- Groupe Trigone Informatique S.A.S.
- 8-Data Company S.A.
- Prodata Systems S.A.
- Computerland Benelux S.A.
- SLM S.A.
- NeWin S.A.
- Wallonie Data Center S.A.
- Phénix Data Center S.A.

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2023 des sociétés suivantes dans la mesure où NRB exerce un contrôle de droit conjoint sur ses filiales :

- BelgiumDC S.A.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable

(en vertu de l'article 3:102 du même arrêté).

En vertu de l'article 107 §1 de l'Arrêté Royal du 30/01/2001, la société Leansquare S.A.n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation au vu de son importance négligeable

Relevé des critères d'importance significative présidés à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations

(en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger

(en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité)

Règle particulière aux comptes consolidés : les écarts de première consolidation positifs sont relatifs à la clientèle des entités opérationnelles. Ils sont amortis linéairement sur 10 ans. Ce taux correspond à la durée d'amortissement usuellement observée au niveau du secteur d'activité concerné.

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

	Codes	Montants
Impôts différés et latences fiscales		
<b>- Ventilation de la rubrique 168 du passif</b>	<b>(168)</b>	<b>78.542</b>
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	1681	78.542
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(ANN.5.8)

## 1. Frais de développement

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>1. Frais de développement</b>			
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8051P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>33.425.866</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	1.321.800	
Cessions et désaffectations	8031	968.778	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041	-2.009.711	
Écarts de conversion (+)/(-)	99811		
Autres variations (+)/(-)	99821	134.286	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8051</b>	<b>31.903.463</b>	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8121P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>31.115.618</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	1.183.058	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	968.778	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111	-1.758.674	
Écarts de conversion (+)/(-)	99831		
Autres variations (+)/(-)	99841	134.287	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8121</b>	<b>29.705.511</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>81311</b>	<b>2.197.952</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)</b>			(ANN.5.8)

3. Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8052P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>57.059.284</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	3.294.935	
Cessions et désaffectations	8032	2.209.702	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	2.558.739	
Écarts de conversion (+)/(-)	99812		
Autres variations (+)/(-)	99822	6.885.503	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8052</b>	<b>67.588.759</b>	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>38.911.408</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	6.066.363	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés	8102	1.964.902	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	1.758.674	
Écarts de conversion (+)/(-)	99832		
Autres variations (+)/(-)	99842	6.451.323	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122</b>	<b>51.222.866</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>211</b>	<b>16.365.893</b>	

4. Goodwill

<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8053P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>4.405.215</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	625.000	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Écarts de conversion (+)/(-)	99813		
Autres variations (+)/(-)	99823		
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8053</b>	<b>5.030.215</b>	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8123P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>4.248.391</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8073	709.303	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Écarts de conversion (+)/(-)	99833		
Autres variations (+)/(-)	99843	-770.791	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8123</b>	<b>4.186.903</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>212</b>	<b>843.312</b>	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(ANN.5.9)

## 1. Terrains et constructions

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8191P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>59.649.877</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	917.426	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99851		
Autres variations	(+)/(-) 99861	1.105.703	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8191</b>	<b>61.673.006</b>	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99871		
Autres variations	(+)/(-) 99881	2.150.000	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251</b>	<b>2.150.000</b>	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>46.443.001</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	1.776.198	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291	213.650	
Annulés	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99891		
Autres variations	(+)/(-) 99901	1.656.398	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321</b>	<b>50.089.247</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(22)</b>	<b>13.733.759</b>	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(ANN.5.9)

## 2. Installations, machines et outillage

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. Installations, machines et outillage</b>			
- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	54.226.657
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	20.228.890	
Cessions et désaffectations	8172	7.159.886	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	739.247	
Écarts de conversion	(+)/(-) 99852		
Autres variations	(+)/(-) 99862	29.771.753	
- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	97.806.661	
- Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99872		
Autres variations	(+)/(-) 99882		
- Plus-values au terme de l'exercice	8252		
- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	50.152.978
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	6.489.148	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292	177.175	
Annulés	8302	2.284.336	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	574.733	
Écarts de conversion	(+)/(-) 99892		
Autres variations	(+)/(-) 99902	26.721.955	
- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	81.831.653	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(23)	15.975.008	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(ANN.5.9)

## 3. Mobilier et matériel roulant

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>6.349.734</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	893.869	
Cessions et désaffectations	8173	897.758	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	1.406.048	
Écarts de conversion (+)/(-)	99853		
Autres variations (+)/(-)	99863	1.543.267	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193</b>	<b>9.295.160</b>	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Écarts de conversion (+)/(-)	99873		
Autres variations (+)/(-)	99883		
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253</b>		
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>4.575.091</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	644.903	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	139.817	
Annulés	8303	810.161	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	1.555.583	
Écarts de conversion (+)/(-)	99893		
Autres variations (+)/(-)	99903	1.434.017	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323</b>	<b>7.539.250</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(24)</b>	<b>1.755.910</b>	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(ANN.5.9)

## 4. Location-financement et droits similaires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>4. Location-financement et droits similaires</b>			
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8194P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>2.450.088</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	281.691	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	-2.145.295	
Écarts de conversion (+)/(-)	99854		
Autres variations (+)/(-)	99864	1.164.471	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8194</b>	<b>1.750.955</b>	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8254P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Écarts de conversion (+)/(-)	99874		
Autres variations (+)/(-)	99884		
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8254</b>		
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8324P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>2.433.155</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	242.425	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294	228.537	
Annulés	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	-2.130.316	
Écarts de conversion (+)/(-)	99894		
Autres variations (+)/(-)	99904	454.404	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8324</b>	<b>1.228.205</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(25)</b>	<b>522.749</b>	
<b>- Dont :</b>			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	490.090	
Mobilier et matériel roulant	252	32.660	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(ANN.5.9)

## 5. Autres immobilisations corporelles

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8195P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>7.806.308</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.366.949	
Cessions et désaffectations	8175	258.746	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99855		
Autres variations	(+)/(-) 99865	2.213.932	
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8195</b>	<b>11.128.443</b>	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8255P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99875		
Autres variations	(+)/(-) 99885		
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8255</b>		
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8325P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>7.004.492</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	457.700	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295	454.471	
Annulés	8305	222.154	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99895		
Autres variations	(+)/(-) 99905	1.543.519	
<b>- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8325</b>	<b>9.238.028</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(26)</b>	<b>1.890.416</b>	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(ANN.5.9)

## 6. Immobilisations en cours et acomptes versés

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>6. Immobilisations en cours et acomptes versés</b>			
- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	476.841
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	177.740	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-470.241	
Écarts de conversion	(+)/(-) 99856		
Autres variations	(+)/(-) 99866	11.160	
- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	195.500	
- Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99876		
Autres variations	(+)/(-) 99886		
- Plus-values au terme de l'exercice	8256		
- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99896		
Autres variations	(+)/(-) 99906		
- Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(27)	195.500	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(ANN.5.10)

## 2. Autres entreprises - Participations, actions et parts

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8392P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>274.181</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372	7.812	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99912		
<b>- Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8392</b>	<b>266.369</b>	
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8452P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>431</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>- Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8452</b>	<b>431</b>	
<b>- Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8522P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	<b>225.000</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>- Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8522</b>	<b>225.000</b>	
<b>- Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	<b>8552P</b>	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>- Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) <b>8542</b>		
<b>- Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	<b>8552</b>		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(284)</b>	<b>41.800</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (SUITE)</b>			(ANN.5.10)

2. Autres entreprises - Créances

<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.082.897
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		236.242
Remboursements	8592		46.906
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Écarts de conversion	(+)/(-) 99952		
Autres	(+)/(-) 8632		-382.284
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(285/8)		1.889.950
<b>Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice</b>	8652		

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

(ANN.5.11)

	(+)/(-)	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>- Réserves consolidées au terme de l'exercice</b>	(+)/(-)	<b>9910P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>99.115.831</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>				
Quote-part du Groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	6.896.460	
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)	(+)/(-)	99003	-4.600.677	
<i>Dividendes</i>			-4.600.000	
<i>Autres</i>			-677	
<b>- Réserves consolidées au terme de l'exercice</b>	(+)/(-)	<b>(9910)</b>	<b>101.411.614</b>	

Codes

Exercice

Exercice précédent

## ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

(ANN.5.12)

## Consolidation - Écarts positifs

<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99201P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>43.471.681</b>
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	33.978.576	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	9.174.012	
Écarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99201</b>	<b>68.276.245</b>	

## Consolidation - Écarts négatifs

<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99111P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Écarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99111</b>		

## Mise en équivalence - Écarts positifs

<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99202P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Écarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99202</b>		

## Mise en équivalence - Écarts négatifs

<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99112P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>- Mutations de l'exercice</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Écarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
<b>- Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>99112</b>		

Codes

Exercice

## ÉTAT DES DETTES

(ANN.5.13)

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

**- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières	8801	1.851.680
<i>Emprunts subordonnés</i>	8811	
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	8821	
<i>Dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	8831	160.005
<i>Établissements de crédit</i>	8841	1.691.675
<i>Autres emprunts</i>	8851	
Dettes commerciales	8861	
<i>Fournisseurs</i>	8871	
<i>Effets à payer</i>	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>(42)</b>	<b>1.851.680</b>

**- Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	2.933.429
<i>Emprunts subordonnés</i>	8812	
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	8822	
<i>Dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	8832	453.470
<i>Établissements de crédit</i>	8842	2.479.959
<i>Autres emprunts</i>	8852	
Dettes commerciales	8862	
<i>Fournisseurs</i>	8872	
<i>Effets à payer</i>	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	3.160
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>2.936.589</b>

Codes

Exercice

## ÉTAT DES DETTES (SUITE)

(ANN.5.13)

**- Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
<i>Emprunts subordonnés</i>	8813	
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	8823	
<i>Dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	8833	
<i>Établissements de crédit</i>	8843	
<i>Autres emprunts</i>	8853	
Dettes commerciales	8863	
<i>Fournisseurs</i>	8873	
<i>Effets à payer</i>	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	

## Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	6.504.413
<i>Emprunts subordonnés</i>	8932	
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>	8942	
<i>Dettes de location-financement et dettes assimilées</i>	8952	
<i>Établissements de crédit</i>	8962	6.504.413
<i>Autres emprunts</i>	8972	
Dettes commerciales	8982	
<i>Fournisseurs</i>	8992	
<i>Effets à payer</i>	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
<i>Impôts</i>	9032	
<i>Rémunérations et charges sociales.</i>	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation</b>	<b>9062</b>	<b>6.504.413</b>

Codes

Exercice

Exercice précédent

## RÉSULTATS

(ANN.5.14)

Chiffre d'affaires net

**- Ventilation par catégorie d'activité****- Ventilation par marché géographique**

Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	528.528.750	467.725.253
---	-------	-------------	-------------

Effectif moyen du personnel (en unités) et frais de personnel

**- Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale**

Effectif moyen du personnel	90901	2.550	2.266
<i>Ouvriers</i>	90911		
<i>Employés</i>	90921	2.525	2.252
<i>Personnel de direction</i>	90931	22	12
<i>Autres</i>	90941	3	2
Frais de personnel			
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	99621	219.467.637	193.996.752
<i>Pensions</i>	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	2.224	1.972

**- Filiales consolidées par intégration proportionnelle**

Effectif moyen du personnel	90902		5
<i>Ouvriers</i>	90912		
<i>Employés</i>	90922		5
<i>Personnel de direction</i>	90932		
<i>Autres</i>	90942		
Frais de personnel			
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	99623		101.259
<i>Pensions</i>	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RÉSULTATS (SUITE)</b>			
(ANN.5.14)			
Produits non récurrents	76	2.197.861	5.787.327
<b>- Produits d'exploitation non récurrents</b>	<b>76A</b>	<b>2.197.861</b>	<b>5.787.327</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		5.808
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	696.423	5.769.680
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.501.437	11.839
<i>Dont :</i>			
<i>Indemnité diverse</i>		1.500.000	
<b>- Produits financiers non récurrents</b>	<b>76B</b>		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		

Codes

Exercice

Exercice précédent

## RÉSULTATS (SUITE)

(ANN.5.14)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges non récurrentes	66	1.515.921	14.015
<b>- Charges d'exploitation non récurrentes</b>	<b>66A</b>	<b>1.515.921</b>	<b>14.015</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	1.500.519	12.852
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	14.991	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	412	1.163
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>- Charges financières non récurrentes</b>	<b>66B</b>		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		
Impôts sur le résultat			
<b>- Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future</b>	<b>99084</b>		
<b>- Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b>	<b>99085</b>	<b>170.485</b>	<b>1.426.763</b>

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(ANN.5.15)

- Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	31.791.572
- Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	24.347.787
de tiers	99087	
- Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan	9217	
- Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	9218	
- Engagements importants de cession d'immobilisations	9219	
- Droits résultant d'opérations relatives :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
- Engagements résultant d'opérations relatives :		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	577.660
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	
- Engagements résultant de garanties techniques attachées a des ventes ou prestations déjà effectuées		
- Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants		
Garanties bancaires établies dans le cadre de contrats clients		11.875.811
Mandat hypothécaire		1.298.000
Autres		1.310.980
- Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation		
- Nature et impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats		
- Nature, objectif commercial et conséquences financières des opérations non inscrites au bilan		
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		

Codes

Exercice

Exercice précédent

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

(ANN.5.16)

### Entreprises liées

#### - Immobilisations financières

Participations et actions	9261		
<b>- Créances</b>	<b>9291</b>	<b>11.682.847</b>	<b>10.234.567</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	11.682.847	10.234.567
<b>- Placements de trésorerie</b>	<b>9321</b>	<b>3.500.000</b>	<b>3.423.560</b>
Actions	9331		3.423.560
Créances	9341	3.500.000	
<b>- Dettes</b>	<b>9351</b>	<b>955.622</b>	<b>5.296.246</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	955.622	5.296.246
<b>- Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées</b>	<b>9381</b>		
<b>- Autres engagements financiers significatifs</b>	<b>9401</b>		
<b>- Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	175.000	174.521
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		

### Entreprises avec lien de participation

#### - Immobilisations financières

Participations et actions	<b>9262</b>		
<b>- Créances</b>	<b>9292</b>		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>- Dettes</b>	<b>9352</b>		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

### Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

**- Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble**

Codes

Exercice

## RELATIONS FINANCIÈRES

(ANN.5.17)

Les administrateurs ou gérants de l'entreprise consolidante

- Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097		
- Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098		

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

- Émoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507		319.499
- Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du Groupe			
Autres missions d'attestation	95071		36.800
Missions de conseils fiscaux	95072		
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95073		67.020
- Émoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509		
- Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice des prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe			
Autres missions d'attestation	95091		
Missions de conseils fiscaux	95092		
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95093		

- Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

# [ 04

STRUCTURE  
DU GROUPE

- Structure du Groupe NRB en 2023
- Adresses des sièges sociaux
- Structure de l'actionnariat au 31/12/2023
- Composition du Conseil d'Administration

# STRUCTURE DU GROUPE NRB EN 2023



① Y compris les succursales au Luxembourg, en Grèce, en Italie, en Grande-Bretagne et en Roumanie

② Fusion par absorption d'Afelio dans NRB S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2024

# ADRESSES DES SIÈGES SOCIAUX



Parc Industriel des Hauts Sarts  
2<sup>e</sup> Avenue 65  
B-4040 Herstal



Boulevard Bischoffsheim 15 (7<sup>ème</sup> étage)  
B-1000 Bruxelles / Brussel / Brussels



Parc Industriel des Hauts Sarts  
2<sup>e</sup> Avenue 65  
B-4040 Herstal



Bisdomein 3  
B-9000 Gent



Tour Altaïs  
Place Aimé Césaire, 3  
F-93100 Montreuil



Excelsiorlaan 25  
B-1930 Zaventem



Parc Industriel des Hauts Sarts  
2<sup>e</sup> Avenue 65  
B-4040 Herstal



Rue de Néverlée 12  
B-5020 Namur



Rue du Commerce 31  
B-1000 Bruxelles / Brussel / Brussels



Avenue de l'Informatique 9  
B-4432 Alleur



Leuvensesteenweg 540, bus 3  
B-1930 Zaventem

# STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2023

## ACTIONNARIAT NRB

 63,52 %	 18,62 %	 4,52%	 4,19 %	 3,73 %	 3,73 %	 1,68 %	 0,00 % (1 part)
--	--	--	---	---	--	---	---

ACTIONNAIRE	MONTANT LIBÉRÉ AU 31/12/2023	%	NOMBRE D' ACTIONS
ETHIAS S.A.	10.632.500,00	63,52 %	42.530
NETHYS	3.116.250,00	18,62 %	12.465
S.W.D.E.	757.250,00	4,52 %	3.029
C.I.L.E.	702.000,00	4,19 %	2.808
W.E.	625.000,00	3,73 %	2.500
INTERFIN	625.000,00	3,73 %	2.500
ENODIA	281.250,00	1,68 %	1.125
GESVAL S.A.	250,00	0,00 %	1
<b>Totaux</b>	<b>16.739.500,00</b>	<b>100 %</b>	<b>66.958</b>

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	DÉBUT DE MANDAT	FIN DE MANDAT
<b>PRÉSIDENT</b>		
Philippe Lallemand	28/04/2022	27/04/2028
<b>ADMINISTRATEURS</b>		
Alain Palmans	28/04/2022	28/03/2023
Carine Hougardy	28/04/2022	27/04/2028
Bruno Van Lierde	28/04/2022	27/04/2028
Myriam Van Varenbergh	28/04/2022	27/04/2028
Herbert Carracillo	28/04/2022	27/04/2028
Philippe Boury	28/04/2022	27/04/2028
Renaud Witmeur	28/04/2022	27/04/2028
Maryline Serafin	28/04/2022	27/04/2028
Marc Descheemaecker	22/05/2023	27/04/2028
Benoît–Laurent Yerna	22/05/2023	27/04/2028
A.VANDEN CAMP SRL représentée par André Vanden Camp	28/03/2022	27/04/2028
C.DESSEILLE SCA représentée par Claude Desseille	28/04/2022	30/06/2023
SPARAXIS S.A. représentée par Eric Bauche	28/04/2022	27/04/2028
EZ FINEANTS SRL représentée par Koenraad Dom	28/04/2022	27/04/2028
JALA SRL représentée par Dirk Wauters	28/04/2022	22/05/2023
NETHYS S.A. représentée par Grégory Demal	31/05/2023	27/04/2028
<b>COMMISSAIRE–RÉVISEUR</b>		
PWC SRL représentée par Mélanie Adorante   Tom Meuleman	27/04/2023	23/04/2026

# [ 05

# RÈGLES D'ÉVALUATION COMPTABLE

→ Actif

→ Passif

# ACTIF

## FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissements font l'objet d'amortissements appropriés par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette valeur, déduction faite des amortissements et réduction de valeur y afférents.

Les immobilisations incorporelles autres que celles achetées à des tiers doivent être inscrites à l'actif à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la durée d'utilisation ou de rendement futur de ces actifs.

Par immobilisations incorporelles il y a lieu d'entendre les ressources de nature incorporelle (frais de R&D, concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, goodwill, acomptes versés) destinées à être affectées durablement à l'activité de l'entreprise et susceptibles de générer des futurs avantages économiques pour l'entreprise.

Les charges supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient.

Les taux d'amortissements linéaires suivants seront appliqués :

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Licences software achetées à des tiers 33 1/3 %
- Licences software utilisées dans le cadre de services à la clientèle (en fonction de la durée du projet) 25 % à 50 %
- Droits d'utilisation Sur la durée du contrat
- Logiciels développés par l'entreprise pour son usage propre 33 1/3 %

- Logiciels standards développés par l'entreprise pour être commercialisés (en fonction du type de contrat ou proportionnel au CA de la période) 20 % à 33 1/3 %
- Goodwill (en fonction du type d'activités acquises) 10 % à 20 %
- Ecart de consolidation positif 10 %

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Constructions entre 3% et 5 %
- Embellissement des bâtiments entre 10% et 20 %
- Installation machines et outillages 20 %
- Matériel informatique 25 %
- Matériel informatique utilisé dans le cadre de services à la clientèle (en fonction de la durée du projet) 25 % à 50 %
- Mobilier et matériel de bureau 10 %
- Matériel roulant 20 %
- Immobilisations détenues en location-financement Durée du leasing
- Autres immobilisations corporelles 33 1/3 %

Le mobilier, le matériel informatique, le matériel de bureau et les licences dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2 000 Eur seront pris totalement en charge sur l'exercice.

Les frais d'établissement ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles en monnaies étrangères sont maintenus aux taux historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et/ou des réductions de valeur.

# LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice social, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle basée dans la plupart des cas sur la valeur d'actif net.

Lorsque cette évaluation fait apparaître une dépréciation par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie de la moins-value observée.

Lorsqu'une plus-value est observée sur des titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur, une reprise de réduction est effectuée.

En outre, il peut être procédé à des réévaluations si l'évaluation des titres le justifie.

## CRÉANCES

Les créances reprises en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

## CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

En cas de faillite ou concordat, les créances impayées font l'objet d'une réduction de valeur.

D'autres créances examinées au cas le cas, peuvent faire l'objet de réduction de valeur.

L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription au compte de régularisation du passif et de la prise en résultat prorata temporis :

- a.** des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;
- b.** de la différence entre la valeur d'acquisition et de la valeur nominale de la créance;
- c.** de l'escompte des créances remboursables à une date éloignée de plus d'un an qui ne sont pas productives d'intérêts ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible.  
Cet escompte est calculé au taux du marché applicable à de telles créances, au moment de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

## STOCKS ET ENCOURS DE PRODUITS

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition au moment de la clôture. La méthode utilisée est la méthode FIFO.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux, des fabrications ou des prestations, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain. La méthode « Percentage of completion » sera donc appliquée pour autant que le bénéfice puisse être considéré comme acquis avec suffisamment de certitude. Le pourcentage d'avancement est calculé sur base du coût de revient par projet et sur base du budget des charges.

Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse le prix prévu au contrat. Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les risques et charges afférents à la poursuite de l'exécution des commandes font l'objet de provisions dans la mesure où ces risques ne sont pas couverts par des réductions de valeurs.

## PLACEMENT DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les titres de placements et les titres à revenu fixe sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires inclus. Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réduction de valeur, si leur valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Lorsqu'une plus-value est observée sur des titres de placements ou des titres à revenu fixe qui avaient fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur, une reprise de réduction de valeur est actée.

Les valeurs disponibles en monnaies étrangères sont reprises sur base du cours de change du dernier jour de l'exercice social.

## COMPTES DE RÉGULARISATION

### ILS COMPRENNENT :

- les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur;
- les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours, mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

## INTÉGRATION DE SITUATIONS DES SIÈGES D'OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

Les situations des sièges d'opérations à l'étranger sont intégrées au cours de clôture de l'exercice, à l'exception des actifs immobilisés, qui sont maintenus aux taux historiques.

## DEVISES

Les avoirs et engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, tous les avoirs et engagements (à l'exception des actifs immobilisés) sont évalués aux taux de change en vigueur à la clôture et les différences de change aussi bien positives que négatives sont prises en résultat de l'exercice. Cette règle s'applique également aux écarts de conversion résultant de l'intégration des situation de sièges à l'étranger.

Le Conseil d'Administration peut toutefois, estimant avec prudence, sincérité et bonne foi, retenir un taux différent : celui-ci doit résulter d'un calcul objectif correspondant à une moyenne simple ou pondérée des taux de change constatés sur les douze derniers mois.

# PASSIF

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées pour couvrir les pertes ou charges probables nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui à la date de clôture de l'exercice sont ou probables, ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

## DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## COMPTES DE RÉGULARISATION

### ILS COMPRENNENT :

- les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur;
- les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur

## INTÉGRATION DE SITUATIONS DES SIÈGES D'OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

Les situations des sièges d'opérations à l'étranger sont intégrées au cours de clôture de l'exercice, toutefois, les actifs immobilisés sont maintenus aux taux historiques.

## DEVISES

Les dettes et engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les dettes et engagements sont évalués aux taux de change en vigueur à la clôture et les différences de change aussi bien positives que négatives sont prises en résultat de l'exercice. Cette règle s'applique également aux écarts de conversion résultant de l'intégration des situation de sièges à l'étranger.

Le Conseil d'Administration peut toutefois, estimant avec prudence, sincérité et bonne foi, retenir un taux différent : celui-ci doit résulter d'un calcul objectif correspondant à une moyenne simple ou pondérée des taux de change constatés sur les douze derniers mois.

## COMPTABILISATION DES ASSOCIATIONS MOMENTANÉES

Les opérations menées en associations momentanées sont enregistrées, selon leur importance, soit dans la comptabilité même de la société soit dans une comptabilité propre à l'association;

dans ce dernier cas, les comptes de l'association font l'objet d'une intégration proportionnelle. Les règles de comptabilisation des résultats sont similaires à celles en vigueur chez NRB.

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour leur valeur estimée; les

droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés dans l'annexe.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La société utilise des produits dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations défavorables des taux de change. Ainsi, la société se sert de contrats à terme afin de couvrir les risques des devises. Les opérations effectuées sur les marchés à terme ne sont pas de nature spéculative. Les instruments financiers ayant pour objectif de protéger les cash-flow futur sont comptabilisés lorsque le cash-flow en question est généré.

En cas de perte sur le contrat de change à terme, une charge financière est reconnue. En cas de gain, un produit financier est reconnu. Aucun mécanisme de juste valeur n'est appliqué.

ÉDITEUR RESPONSABLE :

— *Stéphanie DE BOCK*  
Director Marketing & External Communication

NRB S.A.  
Parc Industriel des Hauts Sarts  
2<sup>e</sup> Avenue 65 | B-4040 Herstal

© 2024 NRB S.A./nv ou filiale de NRB. Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise dans quelque forme et pour quelque but que ce soit sans l'autorisation expresse de NRB ou de ses filiales.



[www.nrb.be](http://www.nrb.be)



[www.linkedin.com/company/nrb](http://www.linkedin.com/company/nrb)



[@daringtocommIT](https://twitter.com/daringtocommIT)



[www.facebook.com/daringtocommIT](http://www.facebook.com/daringtocommIT)



[info@nrb.be](mailto:info@nrb.be)



+32 (0)4 249 72 11

NRB S.A. / nv Parc Industriel des Hauts-Sarts - 2<sup>e</sup> Avenue 65 - 4040 Herstal | Boulevard Bischoffsheim, 15 - 1000 Bruxelles

THE **NRB** GROUP



FS 706532 IS 706533

Designed at NRB